
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 août 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 août 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Frantz Benjamin et Mme Chantal Rouleau.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzanne Décarie.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite les membres à observer un moment de recueillement. La présidente du conseil souhaite que nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

La présidente du conseil déclare la séance ouverte et dépose un nouveau plan de banquettes qui reflète les changements suivants : Mme Giuliana Fumagalli, siégera dorénavant à titre de conseillère indépendante et plusieurs déplacements de pupitres ont été faits du côté de l'opposition officielle pour les conseillères et conseillers suivants : Mme Chantal Rouleau, M. Frantz Benjamin, Mme Mary Deros, Mme Patricia Lattanzio, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Aref Salem et M. Alan DeSousa. La présidente du conseil dépose une lettre de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, désignant Mme Marie-Josée Parent, à titre de conseillère associée au comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable des dossiers de la culture et de la réconciliation avec les peuples autochtones. Mme Parent siégera à titre de conseillère indépendante. Pour terminer, la présidente du conseil dépose une lettre du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, désignant Mme Karine Boivin-Roy à titre de leader de l'opposition officielle et M. Francesco Miele à titre de leader adjoint de l'opposition officielle.

La présidente du conseil indique que la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, invite les membres du conseil à célébrer la rentrée en présence de M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal, sur la terrasse de l'hôtel de ville, à compter de 17 h.

La présidente du conseil informe l'assemblée que plus de 35 000 visiteurs ont franchi les portes de l'hôtel de ville cet été grâce notamment, à l'exposition « Montréal : métropole et ... capitale » et que 2574 personnes ont participé aux visites guidées gratuites.

La présidente du conseil mentionne que, dans le cadre de la conciliation famille-travail, en plus de la salle familiale disponible au rez-de-chaussée, il y a eu l'ajout d'une table à langer, d'une poubelle à couches et que des couches seront disponibles auprès des responsables de la halte-garderie.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 9 août 2018 « Journée internationale des populations autochtones », le 12 août 2018 « Journée internationale de la jeunesse » et le 23 août 2018 « Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition ».

Pour terminer, la présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois d'août des conseillers et conseillères Luc Ferrandez, Manon Barbe, Karine Boivin-Roy, Lise Zarac, Alan DeSousa et de M^e Yves Saindon, greffier de la Ville.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	État de situation dans le projet Solargise – assurance que ce projet se développera à Montréal / Demande de retrait des réserves foncières afin que ce projet puisse se concrétiser
Mme Karine Boivin-Roy	M. Benoit Dorais	Engagement à l'effet que l'étude du PTI 2019-2021 ne se fera pas après l'étude du budget de fonctionnement, comme ce fut le cas l'an dernier, ou en même temps / Confirmation que le processus d'étude et d'analyse du PTI 2019-2021 se fera avant l'étude du budget de fonctionnement
M. Marvin Rotrand	Mme Rosannie Filato	État de situation sur les règles d'encadrement de l'utilisation du cannabis sur le domaine public à Montréal, dont la légalisation sera en vigueur à compter du 17 octobre 2018 / Instructions données aux services quant à l'application du règlement en ce qui a trait à la consommation sur le domaine public et possibilité d'une réévaluation après 3 à 6 mois de l'entrée en vigueur du règlement
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Motifs expliquant que les projections budgétaires en date du 31 mars 2018 et du 30 juin 2018 n'ont pas été déposées au conseil municipal – transparence et imputabilité de l'Administration / Accessibilité des informations pour les élus et dérogation à la Politique d'équilibre budgétaire

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, mentionne au conseiller Dorais que l'utilisation du terme « fallacieux » n'est pas un choix de mot à privilégier. Ce mot sous-entend une insinuation ce qui n'est pas permis dans la salle du conseil.

Le conseil Dorais indique que si le mot « fallacieux » est antiparlementaire, il va le retirer avec plaisir.

La présidente du conseil confirme que le mot « fallacieux » est antiparlementaire et le conseiller Dorais le retire.

M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante	Explications souhaitées sur la nomination de 4 hommes blancs au conseil d'administration de la Société du Parc Jean-Drapeau au lieu de favoriser la diversité interculturelle / Mécanismes à mettre en place afin de combler ce manque de représentativité au sein des institutions publiques à Montréal
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Confirmation, par la mairesse, qu'il n'y aura pas d'augmentation de taxes lors de la présentation du budget 2019 / Retrait de la taxe spéciale de 1,1 % sur l'eau souhaitée
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Projet d'un chemin de parc dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – pourquoi les élus locaux ainsi que les services ont été écartés du processus de consultation – explications souhaitées / Pourquoi avoir retiré le projet de boulevard urbain identifié dans le PTI 2018-2020

À 13 h 42,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de noms inscrits au tableau, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Dossier du chemin de parc dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – proposition d'une solution de changement progressif adapté au mode de vie des citoyens / Déposer l'étude de circulation qui a été réalisée à cet effet
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Enfants attaqués par des coyotes – revoir la gestion des matières résiduelles notamment, en dotant les parcs de poubelles avec des couvercles fermés / Suggestion d'un projet-pilote à l'effet de munir certains parcs de contenants inaccessibles pour les animaux
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal (BINAM) – état de situation sur les activités du BINAM et échéancier de distribution des sommes prévues aux organismes du milieu

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 59.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité pour la poursuite de l'ordre du jour.

CM18 0869

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 août 2018, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 80.01 (42.05).

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. François Limoges informe les membres du conseil que les documents afférents à l'article 80.01 (20.54) n'ayant pas été distribués 72 heures avant l'assemblée, une décision aux 2/3 des voix des membres du conseil doit être prise pour le maintien de l'article 80.01 (20.54) à l'ordre du jour, conformément à l'article 32.1 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie internes du conseil municipal (06-051)*.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle indique que les membres de sa formation n'ont pas eu le temps de parcourir la documentation. Conséquemment, l'opposition officielle va demander un vote au 2/3 des voix des membres du conseil.

Un débat restreint s'engage.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote à main levée sur la proposition à l'effet de ne pas maintenir l'article 80.01 (20.54) à l'ordre du jour.

La présidente du conseil met aux voix la proposition de la leader de l'opposition officielle et du chef de l'opposition officielle.

et le conseil se partage comme suit :

En faveur du maintien : 40

Contre : 20

La majorité des 2/3 des voix des membres du conseil n'ayant pas été atteinte, soit 44 voix en faveur, la motion de retrait de l'article 80.01 (20.54) de l'ordre du jour est maintenue.

À 20 h 07, le mardi 21 août 2018, le leader de la majorité propose, conformément à l'article 107 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, de reconsidérer l'adoption de l'ordre du jour avec le maintien de l'article 80.01 (20.54) à l'ordre du jour, cette décision nécessitant un vote aux 2/3 des voix des membres du conseil.

La présidente du conseil met aux voix la proposition du leader de la majorité à l'effet de reconsidérer l'adoption de l'article 3.01 avec le maintien de l'article 80.01 (20.54) à l'ordre du jour et la déclare adoptée à l'unanimité.

À la suite de l'adoption de la motion de reconsidération, la présidente du conseil remet aux voix le maintien de l'inscription de l'article 80.01 (20.54) sur l'ordre du jour malgré le fait que la documentation qui y est relative n'a pas été distribuée aux élus 72 heures avant l'assemblée. Le conseil accepte à l'unanimité de maintenir cet article, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

03.01

À 14 h 05, le leader de la majorité, M. François Limoges, procède à un point d'information en indiquant qu'il y aura une modification apportée à la séquence de l'ordre du jour pour les articles 15.01 à 15.04. En ce qui a trait à l'article 15.03, il sera étudié immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour. Les articles 15.04 et 15.01 seront étudiés respectivement à 14 h 45 et 16 h 45, afin que leur étude coïncide avec la présence des invités attendus au balcon. Par ailleurs, les articles 15.02 et 7.22 seront reportés après la période de questions des citoyens afin que leur étude coïncide avec la présence des invités attendus au balcon. Pour terminer, les articles 20.25 et 20.34 seront regroupés pour permettre les discussions sur l'ensemble du dossier.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, intervient pour demander à l'Administration de permettre le regroupement des articles 30.09 et 42.03. Le leader de la majorité consent au regroupement des deux articles en temps opportun, mais précise que ces deux articles devront être votés séparément puisque l'un exige le 2/3 des voix exprimées et l'autre la majorité simple. La proposition est agréée.

CM18 0870

Déclaration pour souhaiter une bonne rentrée scolaire aux élèves de Montréal

Attendu que dans la semaine du 27 août 2018, près de 200 000 jeunes Montréalais et Montréalaises inscrits à la formation générale au primaire et au secondaire entameront leur nouvelle année scolaire;

Attendu que les élèves de Montréal représentent la relève pour la collectivité montréalaise;

Attendu que le territoire montréalais compte cinq commissions scolaires, dont celle comptant le plus d'élèves au Québec;

Attendu que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élu.es municipaux;

Attendu que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des élèves montréalais et leur permettre de développer leur plein potentiel;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'une Politique de l'enfant qui vise à développer le « réflexe enfant » chez les acteurs municipaux et, qui a comme axe d'intervention la persévérance scolaire et la réussite éducative;

Attendu que la Ville de Montréal a lancé une nouvelle stratégie de développement économique et que l'un des objectifs est de diminuer le taux de la population âgée de 15 ans et plus qui ne détient pas de diplôme d'études secondaires;

Attendu que les élu.es municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité *Réussite éducative : les élu.es s'engagent!* de Concertation Montréal;

Il est proposé par Mme Rosannie Filato

appuyé par Mme Valérie Plante
M. Richard Deschamps
Mme Patricia Lattanzio
Mme Effie Giannou
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele

Et résolu :

que la Ville de Montréal souligne la rentrée scolaire et souhaite aux élèves de Montréal du succès dans leurs études tout au long de l'année 2018-2019.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Rosannie Filato.

La conseillère Filato souligne la présence au balcon de M. Carle Bernier-Genest, directeur général par intérim de Concertation Montréal (CMTL), Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement et vice-présidente de CMTL et Mme Marie-Josée Lebel, chargée de projet jeunesse de CMTL ainsi que les élèves suivants : Mme Annie Jean, Mme Catherine Therrien, Mme Lian Boily, M. Shariful Islam, M. Mustafa Qureshi et M. Nizar El Barquaoui qui siégeaient sur leur conseil d'élèves l'année dernière. Elle poursuit et salue tous les élèves qui rempliront prochainement les salles de classes des écoles primaires et secondaires de l'Île de Montréal et souhaite une excellente rentrée à ces jeunes qui représentent la relève de la collectivité montréalaise.

La conseillère Filato souligne également que la Ville de Montréal s'est dotée d'une Politique de l'enfant pour encourager la persévérance scolaire car la réussite de ces jeunes tient à cœur à tous les membres du conseil qui s'impliquent de différentes façons dans cette cause en collaboration avec de nombreux partenaires, tel que Concertation Montréal.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, aux conseillères Patricia Lattanzio, Effie Giannou ainsi qu'aux conseillers Richard Deschamps, Francesco Miele et Benoit Langevin qui remercient également les invités présents au balcon et qui soulignent l'importance de fournir tous les efforts pour encourager la réussite scolaire, du rôle crucial de Concertation Montréal et de tous les organismes communautaires à cette fin. Les élus.es souhaitent une bonne rentrée scolaire à tous les élèves.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM18 0871

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 juin 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 juin 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 août 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 juillet 2018.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 juillet 2018.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 juillet 2018.

Un débat s'engage.

CM18 0872

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Vers de nouvelles solutions en matière de gestion des eaux pluviales : Évaluation de la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » à Montréal »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Vers de nouvelles solutions en matière de gestion des eaux pluviales : Évaluation de la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » à Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1183430008

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 05.01 Résolution CA18 29 0203 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Mémoire pour l'implantation de la future gare du REM à Kirkland.
 - 05.02 Résolution CA18 170200 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Motion – Mois du patrimoine juif.
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. François Limoges pour M. Benoit Dorais

- Réponse écrite à la demande de M. Dominic Perri lors du conseil municipal du 18 juin 2018 concernant l'article 4.03.

Par M. François Limoges pour M. Benoit Dorais

- Réponse écrite à la question de M. Marvin Rotrand lors du conseil municipal du 18 juin 2018 relativement à l'article 7.05, concernant notamment les terrains de l'hippodrome de Montréal.
-

7 - Dépôt

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 juin 2018.
-

- 7.02 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CM18 0534.
-

- 7.03 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CM18 0535.
-

À 14 h 31, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

CM18 0873

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2017

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1184217002

À 14 h 46, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM18 0874

Dépôt du rapport annuel 2017 du Technoparc, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017 du Technoparc, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1184217002

À 15 h 01, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 15.04, tel qu'il a été convenu en début de séance.

CM18 0875

Déclaration pour mieux protéger les collectivités contre les crimes commis avec des armes de poing et des armes d'assaut

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Toronto a adopté, le 23 juillet, une motion demandant au gouvernement fédéral d'interdire au grand public « la disponibilité, la vente, la possession et l'utilisation d'armes de poing, d'armes d'assaut et d'armes semi-automatiques au Canada », sauf dans le cas des Forces armées canadiennes, des services de police et d'autres autorités mandatées à posséder des armes à feu sous réserve de restrictions imposées par les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux;

Attendu que des armes d'assaut ou des armes de poing ont été utilisées dans les attentats commis à l'École Polytechnique, en 1989, à l'Université Concordia, en 1992, au Collège Dawson, en 2006 et à la mosquée de Québec, en 2017;

Attendu que le projet de loi C-71, déposé le 20 mars 2018 à la Chambre des communes, n'interdit pas la possession privée des armes d'assaut ou des armes de poing;

Attendu que selon Statistique Canada, les crimes violents impliquant des armes à feu ont augmenté de 33 % entre 2013 et 2016, et que 60 % de ces crimes impliquent des armes de poing;

Attendu que, selon les autorités policières et provinciales à travers le pays, les armes à feu légales sont maintenant la source de la majorité des armes saisies dans le cadre d'activités criminelles. Elles ont soit été volées à des propriétaires légaux ou vendues illégalement. Selon le rapport du *Illegal Firearms Task Force* de la Colombie-Britannique daté de novembre dernier, ce phénomène découle en partie de l'absence de contrôles sur les ventes;

Attendu que le rapport publié par Statistique Canada le 22 novembre 2017 précise que le nombre et le taux d'homicides commis au moyen d'une arme à feu ont augmenté pour une troisième année consécutive au Canada;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal et l'Association canadienne des chefs de police ont historiquement adopté des positions en faveur d'un meilleur contrôle des armes à feu au Canada;

Attendu que, au cours des derniers mois, des survivants de la tuerie de la mosquée de Québec ont joint leurs voix à celles des survivants des tragédies du Collège Dawson et de l'École Polytechnique pour demander au gouvernement fédéral que les armes conçues pour tuer des humains soient interdites au grand public;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

que le conseil municipal :

- demande au gouvernement fédéral de renforcer le projet de loi C-71, notamment en interdisant la possession privée des armes d'assaut et des armes de poing, sauf dans le cas des Forces armées canadiennes, des services de police et d'autres autorités mandatées à posséder des armes à feu sous réserve de restrictions imposées par les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux;
- demande également au gouvernement fédéral de bonifier les critères d'admissibilité pour l'obtention d'armes à feu par des membres du public afin d'empêcher les cas où des individus qui présentent des risques clairs ne soient autorisés à posséder des armes à feu.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Alex Norris.

Le conseiller Norris indique que cette déclaration est l'opportunité de nous exprimer d'une seule voix pour faire pression auprès du gouvernement fédéral afin de renforcer le projet de loi C-71 en ce qui a trait à l'interdiction des armes de poing et des armes d'assaut de style militaire, utilisées dans des crimes violents à Montréal, au Québec et partout au Canada.

M. Norris remercie la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour son soutien à la rédaction de cette déclaration; Mme Nathalie Goulet, pour sa collaboration dans les dossiers de sécurité publique; M. Abdelhaq Sari, représentant de l'opposition officielle à la Commission de la sécurité publique, ainsi que tous les membres du conseil qui ont manifesté leur appui à cette déclaration.

Le conseiller Norris souligne la présence dans les tribunes, de survivants d'attentats, de personnes qui ont perdu un membre de leur famille lors d'attentats. Il nomme à tour de rôle ces personnes, soit M. Jim Edward, frère de Anne-Marie Edward, décédée à la Polytechnique en 1989; M. Serge St-Arneault, frère de Annie St-Arneault également décédée à la Polytechnique en 1989; Mme Megan Hanigan, survivante de la tuerie du collège Dawson, accompagnée de sa mère, Mme Kathleen Dickson; Mme Hélène Thibault, une diplômée de Polytechnique qui a été témoin de la tuerie; Mme Heidi Rathjen également témoin de ce massacre, mais aussi coordonnatrice de PolySeSouvient, organisme parmi les leaders dans la lutte pour un meilleur contrôle des armes à feu au Canada. M. Norris souligne également la présence de représentants de l'organisme PolySeSouvient ainsi que de représentants d'associations étudiantes, telles que l'Association étudiante de Polytechnique (AEP) et l'Association étudiante de l'École de technologie supérieure (ÉTS) et les remercie d'être là.

Le conseiller indique que l'objectif de cette déclaration est de demander au gouvernement fédéral d'interdire la possession de ce type d'arme létale à l'échelle du pays et de réviser les critères d'admissibilité pour la possession d'une arme à feu au Canada.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand indique qu'il appuiera cette déclaration. Il mentionne également que depuis plusieurs mois, les Canadiens ont vécu de nombreux incidents qui sont survenus impliquant des armes à feu, notamment à Toronto et plus récemment au Nouveau-Brunswick. Le conseiller Rotrand déplore le fait que les armes à feu soient si facilement accessibles tant au Canada qu'au États-Unis. Le conseiller invite tous les membres du conseil à voter en faveur de cette déclaration.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

Le conseiller Sari mentionne que le rôle de tout gouvernement est de travailler pour assurer une meilleure qualité de vie à ses citoyennes et citoyens et que les enjeux de sécurité publique sont au cœur des responsabilités gouvernementales et qu'il est primordial de pouvoir se sentir en sécurité dans sa ville, sa province ou son pays. Le conseiller indique que le taux de crimes violents impliquant des armes à feu a grimpé de 33 % alors que tous les autres types de crimes ont diminué de 66 %. En solidarité avec les habitants de la Ville de Toronto et pour une meilleure sécurité publique partout au pays, le conseiller Sari mentionne que l'opposition officielle est heureuse de joindre sa voix à celle de l'Administration en appuyant cette déclaration.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle indique qu'il appuie sans réserve cette déclaration et il félicite le conseiller Norris et l'Administration pour cette initiative. Il indique que c'est un message fort qui sera envoyé au gouvernement fédéral et également à travers le pays et qu'il s'agit d'un enjeu de sécurité publique et de santé publique. M. Perez mentionne qu'à Montréal, nous avons été marqués par des tragédies telles, Polytechnique, Dawson, Concordia mais aussi par celle de la Mosquée de Québec, tragédies qui resteront gravées à jamais dans notre esprit collectif. Il souligne l'importance de joindre notre voix à celle de la Ville de Toronto pour encourager d'autres villes canadiennes à adopter des déclarations similaires afin d'envoyer un message fort au gouvernement du Canada.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse salue et remercie les invités présents au balcon et les remercie d'être là car ces personnes lui rappellent pourquoi ce geste est posé aujourd'hui. Elle mentionne que cette demande auprès du gouvernement canadien est faite afin qu'il puisse légiférer pour rendre l'accès aux armes de poing et d'assaut le plus difficile possible. Elle remercie également le conseiller Norris d'avoir présenté cette déclaration qui s'inscrit bien dans la tradition de la Ville de Montréal et dans son combat contre les armes étant donné les tragédies qu'elle a vécues. La mairesse indique que les villes jouent de plus en plus un rôle de premier plan quant aux enjeux sociaux et mentionne que cette déclaration envoie un message très clair à la face du monde et dans plusieurs villes au Canada et aux États-Unis. Elle souligne l'importance de trouver une solution pour apaiser le climat d'insécurité qui règne et qui a fait des victimes par milliers de l'autre côté de la frontière. La mairesse souligne également la nécessité de travailler en amont avec les personnes en prise avec de la détresse psychologique afin de les soutenir et pour éviter que des gestes irréparables ne se commettent. Elle remercie tous les membres du conseil et les invite tous à voter en faveur de cette déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CM18 0876

Dépôt du rapport intitulé « Un itinéraire pour tous » - Rapport final 2017-2018, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport intitulé « Un itinéraire pour tous » - Rapport final 2017-2018, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.06

CM18 0877

Dépôt du rapport annuel 2016-2017 de la Société de la Place des Arts de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2016-2017 de la Société de la Place des Arts de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07

CM18 0878

Dépôt, par l'organisme Quartier Éphémère, du rapport annuel d'activités 2017 de la Fonderie Darling, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose, pour l'organisme Quartier Éphémère, le rapport annuel d'activités 2017 de la Fonderie Darling, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.08

CM18 0879

Dépôt du rapport annuel 2016-2017 de la Salle Pauline-Julien en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2016-2017 de la Salle Pauline-Julien en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09

CM18 0880

Dépôt du rapport annuel d'activités 2016-2017 de la compagnie de théâtre Le Carrousel, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2016-2017 de la compagnie de théâtre Le Carrousel, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.10

CM18 0881

Dépôt du rapport annuel 2017-2018 de l'organisme « L'oeuvre du père Sablon », en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017-2018 de l'organisme « L'oeuvre du père Sablon », en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.11

CM18 0882

Dépôt du rapport d'activités 2017-2018 de l'organisme Concertation Saint-Léonard, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2017-2018 de l'organisme Concertation Saint-Léonard, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.12

CM18 0883

Dépôt du bilan d'exploitation 2016-2017 et états financiers au 31 mai 2017 de La Vitrine, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan d'exploitation 2016-2017 et les états financiers au 31 mai 2017 de La Vitrine, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.13

CM18 0884

Dépôt du rapport annuel 2017-2018 et des états financiers au 31 mars 2018 de l'organisme Les Productions Feux Sacrés, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017-2018 et les états financiers au 31 mars 2018 de l'organisme Les Productions Feux Sacrés, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.14

CM18 0885

Dépôt du rapport annuel 2017 et des états financiers au 31 décembre 2017 de la Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017 et les états financiers au 31 décembre 2017 de la Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.15

CM18 0886

Dépôt du rapport annuel d'activités 2017, avec états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2017, avec états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.16

CM18 0887

Dépôt du rapport annuel 2017 de la Société du Parc Jean-Drapeau, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017 de la Société du Parc Jean-Drapeau, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.17

CM18 0888

Dépôt du rapport annuel 2017 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.18

CM18 0889

Dépôt du rapport annuel 2016-2017 du Musée des Beaux-Arts de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges dépose le rapport annuel 2016-2017 du Musée des Beaux-Arts de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.19

CM18 0890

Dépôt du rapport annuel d'activités 2017-2018 du Café-Jeunesse Multiculturel de Montréal-Nord, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2017-2018 du Café-Jeunesse Multiculturel de Montréal-Nord, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.20

CM18 0891

Dépôt du rapport d'activités 2017-2018 et des états financiers au 31 mars 2018 de l'organisme Le Grand costumier, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2017-2018 et des états financiers au 31 mars 2018 de l'organisme Le Grand costumier, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.21

À 15 h 32, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement unanime des membres du conseil reporte l'article 7.22 après la période de questions des citoyens afin que son étude coïncide avec la présence d'invités attendus au balcon.

CM18 0892

Dépôt d'une lettre de la mairesse, Mme Valérie Plante, relative à la désignation d'un membre au conseil d'agglomération de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose une lettre de la mairesse, Mme Valérie Plante, relative à la désignation d'un membre au conseil d'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.23

CM18 0893

Ajout - Dépôt de documents par la présidente du conseil

- **Avis de désignation de Mme Marie-Josée Parent à titre de conseillère associée au comité exécutif par la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante**
- **Avis de désignation de Mme Karine Boivin-Roy à titre de leader et de M. Francesco Miele à titre de leader adjoint de l'opposition officielle par le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez**

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, dépose les documents suivants, et le conseil en prend acte :

- 1- l'avis de désignation de Mme Marie-Josée Parent à titre de conseillère associée au comité exécutif par la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante;
- 2- l'avis de désignation de Mme Karine Boivin-Roy à titre de leader et de M. Francesco Miele à titre de leader adjoint de l'opposition officielle par le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

07.24 (Ajout)

CM18 0894

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E »

La conseillère madame Manon Barbe dépose le rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E » ainsi que le rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

À 15 h 50, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

CM18 0895

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « consultation publique sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028 »

La conseillère Anne-Marie Sigouin dépose le rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Consultation publique sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM18 0896

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique du Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2017 »

Le conseiller Richard Deschamps dépose le rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique du Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2017 » », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition n'est déposée.

À 15 h 59, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0897

Autoriser l'option de prolongation du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses, dans le cadre du contrat accordé à 9310-8710 Québec inc. (CA18 25 0263) et autoriser une dépense totale de 268 620,69 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 268 620,69 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour le renouvellement du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat accordé à 9310-8710 Québec inc. (CA17 25 0329) pour la location de six remorqueuses avec opérateurs, incluant entretien et accessoires, pour un total de 575 heures par appareil, pour la saison hivernale 2018-2019, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16202;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187765003
80.01 (20.01)

CM18 0898

Accorder un soutien financier maximal de 800 000 \$ à Expo Entrepreneurs, pour une durée de 2 ans, afin de réaliser les éditions 2019 et 2020 d'un événement dédié aux entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 800 000 \$ à Expo Entrepreneurs, pour une durée de 2 ans, afin de réaliser les éditions 2019 et 2020 d'un événement dédié aux entrepreneurs;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187952001
80.01 (20.02)

CM18 0899

Exercer la première option de prolongation, pour une période d'une année, à compter du 1^{er} novembre 2018, dans le cadre des contrats accordés à GSF Canada inc., à Coforce inc. et à Service d'entretien ménager Vimont inc. (CG15 0600) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 303 975,99 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} novembre 2018, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CG15 0600) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles pour une dépense totale de 2 303 975,99 \$, taxes incluses ;

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
GSF Canada inc.	786 518,20 \$
Coforce inc.	1 035 044,71 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc.	482 413,08 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184512001
80.01 (20.03)

CM18 0900

Exercer la première option de prolongation, pour une période d'une année, à compter du 1^{er} novembre 2018, dans le cadre des contrats accordés à Service d'entretien Alphanet inc., à Coforce inc. et à Axia services inc. (Les Services adaptés Transit inc.) (CG15 0601) et (CG16 0126) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 118 382,63 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2018, des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CG15 0601) et (CG16 0126) pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 1 118 382,63 \$, taxes incluses ;

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	333 231,23 \$
Coforce inc.	653 852,25 \$
Axia services inc.	131 299,15 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184512002
80.01 (20.04)

CM18 0901

Modifier la clause « indexation des prix » de l'entente-cadre 1049020 (CG15 0354) pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l'ajustement du bon de commande 1259071 pour l'achat de 8 camions échelles pour l'année 2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de modifier la clause « indexation des prix » ayant trait spécifiquement au taux de change réel à utiliser lors de l'émission d'une commande à l'intérieur de l'entente-cadre 1049020 (CG15 0354) relatif à l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de cinq ans et procéder à l'ajustement du prix du bon de commande 1259071 pour une somme de 184 362,97 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184922009
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0902

Accorder un contrat au Centre de tri Mélimax inc pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle, pour une période de 22 mois, pour la somme de 781 744,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17092 (2 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 \$ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78 \$ en 2019, et de 121 239,26 \$ en 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Centre de tri Mélimax inc., pour une période de 22 mois, le contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié pour l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 781 744,07 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17092 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de l'environnement;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service l'environnement de 252 577,78 \$ au net pour 2019, et de 121 239,26 \$ en 2020;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

CM18 0903

Ratifier la décision de prolonger de deux semaines le contrat à Strongco (CG17 0358) pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049 / Autoriser une dépense supplémentaire de 173 978 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de ratifier la décision de prolonger de deux semaines le contrat à Strongco (CG17 0358) pour la location de niveleuses articulées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16049;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense supplémentaire au montant total de 173 978 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188034002
80.01 (20.07)

CM18 0904

Accorder un contrat à Ardec Construction inc. pour les travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie, situé au 6550-6700, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 780 237,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5956 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 780 237,60 \$, taxes incluses, pour le projet de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Ardec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 743 083,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5956;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185895002
80.01 (20.08)

CM18 0905

Autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 \$ taxes incluses, pour la phase 2 des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 \$ à 2 040 636,73 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 \$, taxes incluses, pour la phase 2 des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers no 48, située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 840 519,80 \$ à 2 040 636,73 \$, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185350003
80.01 (20.09)

CM18 0906

Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.,N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017 / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248 \$ à 1 467 502,26 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2017 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en vertu de la résolution CG17 0491;

2 - d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248 \$ à 1 467 502,26 \$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180029005
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0907

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite inc. / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite inc.;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187953001
80.01 (20.11)

CM18 0908

Accorder un contrat à Asplundh Canada ULC pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs, pour une somme maximale de 400 745,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16965 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Asplundh Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs, pour une période de sept mois (septembre 2018 à mars 2019), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 400 745,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16965;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1184107010
80.01 (20.12)

CM18 0909

Autoriser une dépense additionnelle de 339 655,15 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Adobe Systems (CG16 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 374 986,86 \$ à 714 642,01 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 339 655,15 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Adobe Systems (CG16 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 374 986,86 \$ à 714 642,01 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185932001
80.01 (20.13)

CM18 0910

Autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats accordés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats accordés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits, tel que stipulés dans les demandes de changement aux contrats (DDCC) joints au dossier décisionnel ;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à ratifier les DDCC respectives aux contrats visés et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville .

Adopté à l'unanimité.

1180630002
80.01 (20.14)

CM18 0911

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois débutant le 1^{er} janvier 2019, des ententes-cadres (CG17 0487) avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (3 865 930 \$), Englobe Corp. (1 694 304 \$) et Northex Environnement inc. (716 212 \$), pour une dépense totale de 6 276 446 \$, taxes incluses, pour la fourniture des sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que de matières résiduelles présentes dans les sols

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois débutant le 1^{er} janvier 2019, des ententes-cadres collectives (CG17 0487) avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (3 865 930 \$), Englobe Corp. (1 694 304 \$) et Northex Environnement inc. (716 212 \$), pour une dépense totale de 6 276 446 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1186134001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0912

Accorder un contrat à Skalar inc. pour la fourniture et l'installation d'un colorimètre automatisé à flux continu, pour une somme maximale de 114 699,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16900 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Skalar inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation du colorimètre automatisé à flux continu, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 114 699,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16900 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1183108001
80.01 (20.16)

CM18 0913

Accorder deux contrats à Ascenseurs Innovatec inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (2 lots), pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2019 - Dépense fixe totale de 1 249 594,11 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, pour un montant total maximal de 1 437 033,23 \$ - Appel d'offres public 18-16797 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Ascenseurs Innovatec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le Lot # 1 (628 262,97 \$, taxes incluses) et le contrat pour le Lot # 2 (621 331,14 \$, taxes incluses) aux prix de ses soumissions, soit pour une somme totale de 1 249 594, 11 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2019, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16797 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux de réparation imprévus, représentant une somme de 163 025,97 \$, sans taxes, pour un montant total maximal de 1 437 033,23 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186292001
80.01 (20.17)

CM18 0914

Autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 \$, taxes incluses, afin d'exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG15 0137), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 \$ à 1 163 556,20 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 \$, taxes incluses, afin d'exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG15 0137), pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 \$ à 1 163 556,20 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187833001
80.01 (20.18)

CM18 0915

Autoriser la prolongation pour une période de douze mois de l'entente-cadre conclue avec le journal Le Devoir inc. (CG15 0544) pour l'achat d'espaces publicitaires servant à publier les avis publics de la Ville de Montréal, pour une somme de 869 211 \$, taxes incluses, majorée jusqu'à concurrence de 999 000 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec le journal Le Devoir (CG15 0544), pour une période de douze mois, pour l'achat d'espaces publicitaires servant à publier les avis publics de la Ville de Montréal, pour une somme de 869 211 \$, taxes incluses, qui sera majorée jusqu'à concurrence de 999 000 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1183292002
80.01 (20.19)

CM18 0916

Accorder un contrat à taux horaire à Axia Services pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une durée de 36 mois, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune - Dépense totale estimée à 1 263 731,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16937 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Axia Services, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et tous les services connexes, pour une période maximale de 36 mois, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée de 1 263 731,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16937 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187890003
80.01 (20.20)

À 16 h 24, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0917

Autoriser la prolongation du contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage dans les installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec le Corps canadien des commissionnaires (Division du Québec) (CG16 0488), pour une période de 12 mois, soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, pour une somme maximale estimée à 1 358 490 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la prolongation du contrat à taux horaire avec le Corps canadien des commissionnaires (Division du Québec) (CG16 0488), pour la fourniture d'un service de gardiennage dans les installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois, soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, pour une somme maximale estimée à 1 358 490 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187890004
80.01 (20.21)

CM18 0918

Accorder un contrat de trois ans à Veolia ES Canada Services industriels inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une somme maximale de 1 645 364,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16831 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Veolia ES Canada Services industriels inc., un contrat d'une durée de 3 ans pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 645 364,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16831;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 270 329,15 \$ en 2019 (montant net). Cet ajustement devra être récurrent.

Adopté à l'unanimité.

1183438001
80.01 (20.22)

CM18 0919

Autoriser une dépense additionnelle de 1 575 000 \$, taxes incluses, pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430), majorant ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 \$ à 32 116 591,08 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 575 000 \$, taxes incluses, pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430), majorant ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 \$ à 32 116 591,08 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1180749001
80.01 (20.23)

Article 80.01 (20.24)

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour les travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2^e issue à la station de pompage Vincent d'Indy - Phase 1, située au 100, avenue Vincent d'Indy, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 3 172 174,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5829 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 172 174,64 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une 2^e issue à la Station de pompage Vincent D'Indy - Phase 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 883 795,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5829;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, demande des explications en regard du communiqué 587 dont il est fait mention dans le sommaire décisionnel mais qui n'a été pas joint au dossier.

À 16 h 27, le conseiller Sylvain Ouellet propose à la leader de l'opposition officielle de reporter l'étude de ce dossier à une phase ultérieure afin de lui fournir une réponse.

La proposition est agréée.

CM18 0920

Conclure une entente de services professionnels de gré à gré avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour la diffusion de cours de préparation à la retraite, pour une somme maximale de 241 548 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 3 ans (juillet 2018 à juin 2021), pour la fourniture sur de demande de cours de préparation à la retraite;
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention par lequel la Commission scolaire de Montréal (CSDM) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 241 548 \$, taxes incluses, conformément aux documents du devis technique et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187717001
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0921

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Informatique Technologia inc. pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des technologies de l'information, pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 390 915 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 18-16808 (3 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle Groupe Informatique Technologia inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la conception et la diffusion d'un parcours de formation techniques dans le domaine des technologies de l'information, pour une somme maximale de 390 915 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16808 ;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187438003
80.01 (20.26)

CM18 0922

Résilier le contrat de services professionnels accordé à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal (CG17 0365), en conformité avec l'article 11.3 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres public 17-15662

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à Groupe TBM inc. (CG17 0365) pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 11.3 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres public 17-15662.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1188035001
80.01 (20.27)

CM18 0923

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels avec Groupe ABS inc., Les Services EXP inc. et Englobe Corp. (CG14 0473), pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures de la Ville / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Groupe ABS inc., Les Services EXP inc. et Englobe Corp. (CG14 0473), pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville ;

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces firmes, stipulant les modalités et conditions de cette prolongation.

Adopté à l'unanimité.

1183866001
80.01 (20.28)

CM18 0924

Approuver le projet de convention de partage des actifs CLD entre la Ville et le Centre local de développement Verdun / Approuver le projet d'addenda à l'Entente de délégation entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Approuver le projet d'addenda à la Convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Accorder un soutien financier non récurrent de 8 287,37 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partage des actifs CLD du Centre local de développement Verdun

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de convention de partage des actifs CLD entre la Ville et le Centre local de développement Verdun;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda à l'Entente de délégation entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest;
- 3 - d'approuver le projet d'addenda à la Convention de prêt et cession de créances entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest;
- 4 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 8 287,37 \$ au Fonds d'investissement PME MTL de PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partage des actifs CLD du Centre local de développement Verdun;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187386002
80.01 (20.29)

CM18 0925

Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;

2- de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187666002
80.01 (20.30)

À 16 h 39, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 15.01, tel qu'il a été convenu en début de séance.

CM18 0926

Déclaration pour la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition

Attendu que le 23 août marque la date anniversaire de l'insurrection de 1791, au cours de laquelle des hommes et des femmes mis en esclavage sur la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue ont revendiqué leur liberté;

Attendu que l'UNESCO a initié, en 1998, la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, qui fête cette année ses 20 ans;

Attendu que cette journée constitue à la fois un devoir de mémoire et un appel à lutter contre toutes les formes de servitude, contre le racisme, contre les préjugés, contre les discriminations raciales et contre les injustices sociales;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) dans l'espoir d'éradiquer les injustices sociales héritées de la traite négrière et de lutter contre le racisme et les discriminations raciales;

Attendu que Montréal s'est engagée à combattre toutes les formes de discrimination en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004) et la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble (2015);

Attendu que la Charte montréalaise des droits et responsabilités prévoit que la Ville combatte la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion;

Attendu que 10 % de la population montréalaise, soit quelque 220 000 personnes, est membre de la communauté noire;

Il est proposé par Mme Magda Popeanu

appuyé par Mme Rosannie Filato
M. Marvin Rotrand
Mme Mary Deros
Mme Christine Black

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal souligne, le 23 août, la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;
- 2 - que la Ville de Montréal poursuive ses efforts en matière de sensibilisation et de lutte contre le racisme et la discrimination raciale par l'entremise de ses différents programmes, politiques et activités.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Magda Popeanu.

La conseillère Popeanu souligne la présence dans les tribunes des personnes suivantes : M. Dan Philip et M. Gabriel Bazin, respectivement président et vice-président de la Ligue des Noirs du Québec, Mme Marie Dieula Felix, M. Souleymane Bado, M. Darlid Julien, M. Abdoul Barry, M. Angelo Jean-Baptiste, M. Brice Haziel Samba, Mme Marguerite Mukarurema, M. Guy Inkale Bokambwa, Mme Elisabeth Dembil-Khabar, Mme Zenabou Ouédraogo, Mme Adrianna Whitney Simon-Jones, M. Rufus Masamba Lulendo et Mme Ludgy Bianca Hector et les salue chaleureusement.

La conseillère Popeanu poursuit et indique que la journée du 23 août retenue par la communauté internationale pour souligner la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition afin de rendre hommage à tous ces combattants de la liberté, correspond à la date de l'insurrection qui a débuté dans la nuit du 22 au 23 août 1791 sur l'île de Saint-Domingue, actuellement Haïti et la République Dominicaine, et qui a joué un rôle déterminant dans l'abolition de la traite négrière transatlantique. Elle indique que cette journée est choisie pour rendre hommage à ceux et celles qui ont souffert et qui sont morts à cause de ce système esclavagiste qui a duré plus de 400 ans, période durant laquelle plus de 15 000 000 hommes, femmes et enfants ont été victimes de la traite transatlantique des Noirs.

La conseillère Popeanu souhaite que cette déclaration amène chacun à réfléchir sur les conséquences et les enseignements à tirer de ce chapitre de l'histoire et invite tous et chacun à contrer l'oubli et à rester alerte face aux dangers actuels du racisme et des préjugés. Elle poursuit et cite une déclaration de l'ancien directeur de l'Organisation des Nations Unies, décédé dernièrement, feu M. Kofi Annan : « Si nous voulons gagner ce combat, nous devons nous attaquer à ces causes profondes que sont la pauvreté, l'exclusion, l'illettrisme, l'ignorance et la discrimination sous toutes ses formes ».

La conseillère Popeanu souligne que nombreux sont ceux qui s'unissent pour établir un dialogue pour l'égalité, l'équité et l'inclusion et se questionnent sur le genre de société dans laquelle ils veulent vivre. La conseillère Popeanu termine en remerciant tous les groupes qui posent des actions à travers le monde pour une reconnaissance de la traite négrière, notamment, la Ligue des Noirs du Québec, pour sa contribution à l'intégration de la communauté Noire et pour sa participation à la vie de la métropole.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, la conseillère Mary Deros et le conseiller Marvin Rotrand prennent respectivement la parole pour remercier de leur présence le président de la Ligue des Noirs du Québec, M. Dan Philip, ainsi que la délégation qui l'accompagne et pour souligner le travail effectué depuis des décennies afin de faire reconnaître les droits civiques des minorités et de la communauté Noire du Québec ainsi que pour l'apport des 200 000 membres de cette communauté qui enrichissent la vie montréalaise au quotidien avec comme objectif de faire de Montréal une ville exempte de discrimination.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 16 h 55, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse invite les membres du conseil à un vin d'honneur sur la terrasse de l'hôtel de ville pour souligner la rentrée en présence d'un invité spécial qui a travaillé à promouvoir et à mettre de l'avant le statut de métropole. La mairesse souhaite la bienvenue au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux qui est accueilli chaleureusement par tous les membres présents en salle du conseil.

À 16 h 57, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 août 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 août 2018, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Patricia Lattanzio, M. Peter McQueen et M. Marvin Rotrand.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Frantz Benjamin, Mme Marie-Josée Parent et Mme Chantal Rouleau.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzanne Décarie.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Yves Pepin	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques et création d'un monopole avec la fourrière municipale comme moyen d'augmenter les revenus de la Ville / En empêchant les gens d'acheter des chiots dans les animaleries, les gens vont se tourner vers internet et le règlement n'aura aucun impact pour protéger la surpopulation animale
M. Yvon Leclerc	Mme Valérie Plante (Mme Christine Gosselin)	Le citoyen dénonce l'interdiction de prendre des photos et des vidéos lors de spectacles extérieurs gratuits dans le Quartier des spectacles depuis la venue d'Evenko / Politique abusive et provocatrice
Mme Andréanne Harbec	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Appui de l'Administration afin d'assurer la pérennité du parc canin à Outremont / Maintenir le parc dans son état actuel
Mme Nicole Leroux	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet) (M. Richard Ryan)	Projet de réaménagement de la rue Clark – responsabilité de la ville-centre ou de l'arrondissement / Accessibilité universelle à la rue Clark côté Est
M. Jean-François Racine	Mme Valérie Plante	Si la Ville de Montréal va se conformer à la <i>Loi sur les drapeaux du Québec</i> / Préséance du drapeau du Québec sur les autres drapeaux
M. Robert Edgar	M. Marvin Rotrand (M. Alex Norris) (Mme Sue Montgomery)	Retrait des accusations de propos diffamatoires envers la conseillère Sue Montgomery / Suggère au conseiller Norris de procéder à une vérification des faits
M. Gilbert Bauer	M. Craig Sauvé	Si le micropuçage des animaux fera parti du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques / Bannissement du micropuçage des animaux de compagnie par mesure de précaution
Mme Linda Gauthier	Mme Valérie Plante	Étendre la consultation publique prévue sur la discrimination systémique et le profilage racial aux personnes en situation de handicap / Reconsidérer la requête Dépôt de document
M. Michel Labelle	M. Dimitrios Jim Beis	Projet particulier de modification ou de construction d'immeuble dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – motifs de l'insistance de l'arrondissement à présenter un projet alors qu'une demande de modification du projet était en cours / Demande de rencontre avec le maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et les Services juridiques de la Ville
Mme Emmeline Van Oppenraaij	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Rencontre demandée avec l'Administration concernant le projet « A nous La Malting » Dépôt de document
M. Alexandre Ain Melk	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Engagement de l'Administration à investir les sommes requises concernant les réserves foncières pour le projet « À nous La Malting » / Aide financière additionnelle de la ville-centre pour embaucher des ressources humaines pour la mise en œuvre du projet

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Solo Fugère	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Mesures pour l'inclusion, la prise en considération et la mise en valeur des personnes racisées et noires au niveau de la culture / Enjeux entourant la gentrification et l'accès aux logements abordables et sociaux pour les personnes autochtones, noires et pour les personnes sans statut Dépôt de document
M. François Gagnon	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Projet de modernisation de la rue Notre-Dame - Axe Dickson/Notre-Dame – si l'Administration a été mise au courant des études, des scénarios proposés et des discussions avec les responsables du transport et de l'urbanisme et suggestion en regard de ce projet de ne pas augmenter la capacité du réseau routier dans cet axe / Rendre disponible les études d'impacts qui ont été réalisées par les partenaires de la Ville dans ce dossier

À 20 h,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Sobrata Mandal	Mme Mary Deros (M. Marvin Rotrand) (Mme Rosannie Filato)	Restauration et ajout de terrains de cricket dans Parc-Extension / Demande pour ajouter des terrains dans les autres arrondissements
Mme Marie-Claude Lacerte	M. Luc Ferrandez (M. Alex Norris)	Motifs réels de la destruction du terrain nord du parc Jeanne-Mance / Consultation auprès des utilisateurs avant la destruction du terrain aurait été souhaitable
M. Jean Duval	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau) (M. François Limoges)	Demande d'une seconde enquête de l'UPAC sur l'Ombudsman de Montréal / Portera son dossier en Cour Suprême Dépôt de document
M. Sébastien Gachet	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Terrain nord du parc Jeanne-Mance - pertinence de consulter les citoyens en amont des projets / Prendre en compte les besoins des joueurs pour la planification du réaménagement du parc Jeanne-Mance
M. Laurian Ionita	Mme Cathy Wong	Demande de démission et de destitution de M. Frantz Benjamin / Demande une enquête à la suite d'un événement survenu à l'hôtel de ville impliquant des agents de sécurité et le citoyen
Mme Sonja Susnjar	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne-Lalonde)	Maintien du fonctionnement actuel avec la possibilité de référendums municipaux pour les dossiers d'urbanisme et continuation de la publication des avis publics format papier à la suite de l'adoption du projet de loi 122 / Beaucoup de changements à venir pour les citoyens et perte de pouvoirs

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 32.

La présidente du conseil remercie tous les citoyens qui se sont déplacés à l'hôtel de ville.

À 20 h 33, le conseil reprend ses travaux.

À 20 h 34, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 15.02, tel que convenu en début de séance, afin de faire coïncider l'étude de ce point avec la présence au balcon des invités attendus.

CM18 0927

Déclaration de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires montréalais

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la Politique de développement social *Montréal de tous les possibles* à l'unanimité du conseil municipal en juin 2017;

Attendu que la Politique s'est donné pour vision de faire de Montréal une métropole solidaire et inclusive, composée de quartiers durables, où il fait bon vivre et s'épanouir; riche de l'apport de ses citoyennes et citoyens et des acteurs sociaux;

Attendu que les organismes communautaires contribuent à la réalisation de cette vision en luttant contre les inégalités, en favorisant l'exercice de la citoyenneté et en œuvrant à la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais de toutes origines et de toutes conditions;

Attendu que la Politique vise également à reconnaître l'apport des organismes communautaires et à actualiser les mécanismes de collaboration avec ceux-ci, tel que le précisera le plan d'action 2018-2020;

Attendu que les organismes communautaires sont des partenaires incontournables dans la mise en œuvre des différentes politiques et stratégies sociales de la Ville de Montréal;

Attendu que les organismes communautaires ont développé une expertise fine des enjeux et défis que vivent les différents groupes de population sur le territoire montréalais;

Attendu que le Service de la diversité sociale a versé un total de 25,3 M\$ en contributions financières à divers organismes montréalais selon la reddition de comptes financière 2017;

Attendu que le gouvernement du Québec s'est doté en 2001 d'une politique de reconnaissance et de soutien de communautaire autonome, intitulée *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*;

ET

Considérant que la Ville, tel que précisé dans la Politique, est gardienne d'une action montréalaise cohérente en matière de développement social;

Considérant que la Ville est responsable des dossiers qui relèvent de sa compétence;

Considérant que la Ville joue un rôle de collaborateur et de facilitateur avec ses partenaires et leurs regroupements, afin de travailler solidairement sur les enjeux complexes; et

Considérant que plusieurs villes au Québec et plusieurs arrondissements à Montréal se sont dotés d'une politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires;

Considérant que les organismes communautaires sont confrontés à de nombreux défis affectant la réalisation de leur mission, notamment en termes de stabilité financière et locative;

Il est proposé par Mme Rosannie Filato

appuyé par Mme Valérie Plante
Mme Christine Black
M. Benoit Langevin
Mme Karine Boivin-Roy

Et résolu :

- 1 - que le conseil municipal, par cette déclaration, reconnaît l'apport des organismes communautaires au bien-être et à la qualité de vie de la population montréalaise, dans la lutte aux inégalités, dans l'exercice de la citoyenneté des Montréalaises et Montréalais de toutes origines et de toutes conditions, ainsi que dans le développement social et économique de la métropole;
- 2 - que la Ville de Montréal se dote d'une Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et mandate le Service de la diversité sociale et des sports pour son élaboration; et
- 3 - que des mécanismes de consultation appropriés soient prévus à cette fin, en vue d'une adoption par le conseil municipal en 2019.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Rosannie Filato.

La conseillère Filato mentionne que l'objectif premier de l'adoption de déclarations lors des séances du conseil est parfois de s'engager, comme Administration, à poser des gestes nécessaires pour protéger des acquis aussi fondamentaux que ceux d'assurer le respect des droits de la personne, de la dignité humaine et le développement d'une communauté inclusive et égalitaire. Elle souhaite par cette déclaration que tous les élus, de tout parti confondu, prennent le temps de saluer les organismes communautaires, à titre de partenaires de premier plan dans cette mission, tant pour leur rôle essentiel que pour leur apport inestimable.

La conseillère Filato souligne la présence dans les tribunes de M. Patrice Allard, chef de division au Service de la diversité sociale et des sports ainsi que plusieurs représentants de regroupements montréalais, dont M. Bruno Laprade et Mme Marie-André Painchaud du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal; Mme Caroline Toupin du Réseau québécois de l'action communautaire autonome; Mme Lise Beaudoin et M. Raphaël Massé de la Table de concertation des aînés.es de l'Île de Montréal; Mme Danitsa Hristova du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse; M. Pierre-Louis Roisé du Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal; M. Pierre Gaudreau du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal; M. James McGregor du Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal; Mme Carole Benjamin de la Table des groupes des femmes de Montréal et M. Jean-Yves Joannette de la Table régionale des organismes d'éducation populaire, et les salue ainsi que leurs équipes.

La conseillère Filato poursuit et remercie ces personnes engagées pour le travail qu'elles effectuent auprès des aînés.es, des personnes en situation d'itinérance, des enfants qui sont les premiers sur la ligne de front à représenter et à être la voix des citoyens les plus vulnérables de la société, sans compter le temps et l'énergie pris pour faire en sorte que tous ces gens soient entourés de ressources qui améliorent leur qualité de vie par le biais d'une foule d'activités allant du loisir au soutien psychosocial en passant par les sports, la culture, la participation sociale, l'entraide, la sécurité alimentaire, la recherche d'un logis décent, l'intégration sociale et professionnelle, les meilleures chances de développement pour les enfants, un sain vieillissement pour les aînés.es, ainsi que l'épanouissement personnel et collectif, parmi tant d'autres choses. Elle souligne la détermination sans relâche de ces travailleurs dans leurs efforts pour lutter contre les inégalités, tout en rappelant aux décideurs tout le travail qu'il y a à faire pour les réduire et les prévenir. La conseillère Filato mentionne que ces organismes sont une source d'inspiration pour tous et qu'il est temps que la Ville de Montréal les salue par l'ouverture d'un chantier de collaboration afin de leur fournir les outils nécessaires pour bien effectuer leur travail de la meilleure manière possible, le tout fondé sur des valeurs communes qui feront de cette collaboration, un véritable partenariat.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et à la conseillère Christine Black qui, respectivement, saluent tous les gens présents et qui soulignent l'importance de l'apport de ces organismes communautaires pour la Ville.

La présidente du conseil remercie tous les gens pour leur présence.

Adopté à l'unanimité.

À 20 h 44, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 7.22, tel qu'il a été convenu en début de séance.

CM18 0928

Dépôt de l'avis et des recommandations du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous : Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis et les recommandations du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous : Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Magda Popeanu.

La conseillère Popeanu salue et remercie chaleureusement toute l'équipe du Conseil Interculturel de Montréal (CIM) pour le travail accompli. La conseillère Popeanu souligne la richesse à la fois scientifique et la force de la proposition déposée par le CIM qui s'est penché sur les limites en matière de participation citoyenne. Parmi les 9 recommandations émises par le CIM, la conseillère Popeanu tient à faire mention de la recommandation qui traite du droit de vote pour les personnes devenues résidentes permanentes qui est un engagement de Projet Montréal depuis ses tous débuts.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand fait le constat suivant, soit que la majorité des membres qui siègent au conseil municipal sont de race blanche. Il indique que le conseiller Frantz Benjamin, qui a été président du CIM, a travaillé sur cet aspect afin d'inciter les gens des diversités ethnoculturelles à s'impliquer dans la vie municipale. Le conseiller Rotrand mentionne qu'il a pris connaissance de l'Avis déposé par le CIM et indique que les recommandations sont un peu timides et devraient porter davantage sur la sous-représentation des diversités ethnoculturelles parmi les élus du conseil municipal. Il estime que tous les partis politiques devraient amorcer une réflexion sur ce sujet d'ici la prochaine élection municipale. Il souhaite que le prochain rapport soit plus ciblé avec des propositions plus fortes à cet égard.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Deros remercie en son nom et au nom de l'Opposition officielle l'équipe du CIM pour l'excellent travail et la qualité du rapport déposé. Elle indique que Montréal tient sa particularité et sa richesse de la société qui la compose. En effet, c'est plus de 120 différentes communautés culturelles qui y sont représentées. La conseillère mentionne que l'Opposition officielle a pris connaissance de l'Avis et de ses 9 recommandations émises et félicite le CIM pour sa réflexion approfondie et sa réussite à mesurer les défis propres à la complexité du paysage montréalais, notamment, en constatant la nécessité de trouver des solutions pour une meilleure participation citoyenne des personnes issues de la diversité.

La présidente du conseil remercie tous les invités présents et souligne l'excellence de leur travail.

07.22 1187968003

À 20 h 56, le leader de la majorité, M. François Limoges rappelle l'article 80.01 (20.24).

CM18 0929 (suite)

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour les travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2^e issue à la station de pompage Vincent d'Indy - Phase 1, située au 100, avenue Vincent d'Indy, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 3 172 174,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5829 (4 soum.)

Le débat se poursuit.

À 20 h 57, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

À 20 h 58, le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Sylvain Ouellet afin qu'il puisse apporter un complément de réponse à la question de la leader de l'opposition officielle et exercer son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

1186291001
80.01 (20.24)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0930

Accorder un prêt de 1 100 000 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant 3 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 100 000 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 1 organisme du réseau PME MTL / Approuver les addendum aux conventions de prêt et cession de créances à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un prêt de 1 100 000 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant 3 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 100 000 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 1 organisme du réseau PME MTL;
- 2 - d'approuver les addendum aux conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 3 organismes visés, soit PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville et PME MTL Ouest-de-l'île.

Adopté à l'unanimité.

1187386003
80.01 (20.31)

CM18 0931

Abroger la résolution CG16 0316 / Approuver une nouvelle entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux de mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal réalisés entre 2015 et 2017, conformément à l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications / Autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 686 000 \$ à la Ville de Westmount provenant du ministère

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'abroger la résolution CG16 0316 approuvant une précédente entente intermunicipale;
- 2 - d'approuver un nouveau projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux de mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal réalisés entre 2015 et 2017, conformément à l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications;
- 3 - d'autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 686 000 \$ à la Ville de Westmount provenant du Ministère de la Culture et des Communications;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177599001
80.01 (20.32)

CM18 0932

Approuver un projet de convention de modification de contrat de prêt de local intervenu entre la Ville de Montréal et le Café des Amis inc. (CG15 0769) afin de modifier certaines obligations prévues au contrat, à compter du 1^{er} septembre 2018, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention de modification de contrat de prêt de local intervenu entre la Ville de Montréal et le Café des Amis inc. (CG15 0769), afin de modifier certaines obligations prévues au contrat, à compter du 1^{er} septembre 2018, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

1184069012
80.01 (20.33)

CM18 0933

Approuver le projet d'entente particulière par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager relativement aux modalités de réponse automatique pour tous les types d'interventions incluant son service d'équipes spécialisées dans les limites du chantier de construction du nouveau pont Champlain

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente particulière relative aux interventions sur le chantier de construction du nouveau pont Champlain, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager relativement aux modalités de réponse automatique pour tous les types d'interventions incluant son service d'équipes spécialisées dans les limites du chantier de construction du nouveau pont Champlain, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

1180741004
80.01 (20.34)

CM18 0934

Approuver les projets de contrat de prêt de local par lesquels la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith ainsi qu'un local dans l'immeuble situé au 1196, chemin Camillien-Houde, connu sous le nom du chalet du Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith, d'une superficie de 9 393,34 pieds carrés, utilisé à des fins administratives, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat;
- 2 - d'approuver le projet de contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} septembre 2018, un espace d'une superficie de 212,59 pieds carrés, situé au rez-de-chaussée du chalet du mont Royal, dont l'adresse est le 1196, chemin Camillien-Houde, utilisé à des fins de boutique et de service d'accueil, le tout selon les termes et conditions prévus projet de contrat.

Adopté à l'unanimité.

1184069011
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0935

Accorder un contrat à Téléfil inc. pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets - Dépense totale de 1 968 000,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-64008 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 968 000,58 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Téléfil inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 513 846, 60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-64008;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187242001
80.01 (20.36)

CM18 0936

Accorder un contrat de services professionnels, pour une durée de 5 ans, à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour accompagner les dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines, pour une somme maximale de 686 975,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16848 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels, pour une durée de 5 ans, pour l'accompagnement des dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines, pour une somme maximale de 686 975,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16848 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1183622001
80.01 (20.37)

CM18 0937

Conclure une entente de services professionnels d'une durée de 4 ans, soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2022, avec Optimum consultants en développement et en administration de test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier, dans le cadre de processus d'évaluation, pour une somme maximale estimée à 597 295,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17001 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente de services professionnels, d'une durée de 4 ans, pour procéder au développement et à l'administration de tests d'évaluation des aptitudes physiques des candidats pour les emplois manuels et l'emploi de pompier, dans le cadre de processus d'évaluation du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2022;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Optimum consultants, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17001;
- 3 - d'imputer ces dépenses à même le budget de la Direction de la dotation, talents et développement organisationnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1183521001
80.01 (20.38)

CM18 0938

Conclure une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, avec Génipro (STNH) inc. pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Appel d'offres public 18-17021 (3 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers;
- 2 - d'accorder à Génipro (STNH) inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17021;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1185965004
80.01 (20.39)

CM18 0939

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur 5 ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023 / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M\$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes /Autoriser le directeur général à approuver les redditions de comptes à transmettre au MTESS

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour 5 ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023;
- 2 - d'autoriser la réception d'un soutien financier de 44,75 M\$ provenant du MTESS;

- 3 - d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 4,75 M\$ pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2019, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser le report de 1 M\$ de l'an 1 de l'Entente administrative couvrant la période du 1^{er} novembre 2018 et le 31 mars 2019 à l'an 2 de l'Entente couvrant la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;
- 5 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M\$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes;
- 6 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'Entente;
- 7 - d'autoriser le directeur général à approuver les redditions de comptes transmises annuellement au MTESS; et,
- 8 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1183220003
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0940

Approuver un projet de sous-bail par lequel la Société des directeurs des musées montréalais sous-loue à la Ville, pour un terme de 9 ans et 1 mois, à compter du 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2023, des espaces de réserve pour les fins de conservation des collections muséales, d'une superficie de 16 903 pieds carrés, situés au 333, rue Peel, pour un loyer total de 2 283 647,48 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal loue de la Société des directeurs des musées Montréalais, pour une période de 9 ans et 1 mois, à compter du 1^{er} décembre 2014, des espaces de réserve situés au 333, rue Peel, d'une superficie de 16 903 pieds carrés, pour les fins de préservation et de conservation des collections muséales, moyennant un loyer total de 2 283 647,48 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175323011
80.01 (20.41)

CM18 0941

Approuver le projet de troisième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1498, boulevard Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 17 mois, soit du 1^{er} juin 2018 au 31 octobre 2019 - Dépense totale de 144 401,56 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec inc., pour une période de 17 mois, à compter du 1^{er} juin 2018, un espace d'une superficie de 4 378 pieds carrés, situé au 1498, boulevard Saint-Jean-Baptiste et utilisé pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 144 401,56 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention et conditionnellement à l'approbation du dossier 1184565006 visant la quatrième convention de modification de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184565005
80.01 (20.42)

CM18 0942

Approuver le projet de quatrième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1498, boulevard Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 10 ans, soit du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2029 - Dépense totale de 3 466 838,89 \$, taxes incluses / Ajuster à la hausse, à compter de 2020, la base budgétaire des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de quatrième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} novembre 2019, un espace d'une superficie de 6 564 pieds carrés, situé au 1498, boulevard Saint-Jean-Baptiste et utilisé pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 2 522 434,23 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2019 au locateur 2945-9195 Québec inc., représentant un montant de 787 003,88 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 157 400,78 \$, pour une dépense maximale de 944 404,66 \$, taxes incluses;

- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2020 et suivantes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184565006
80.01 (20.43)

CM18 0943

Prendre acte des aspects financiers du dossier décisionnel et de l'obtention du certificat du trésorier, dans le cadre du bail intervenu avec R.L. Franco International Fashions inc. (CG18 0236) pour les besoins du poste de quartier 30 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un loyer total de 951 627,09 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre acte des aspects financiers du dossier décisionnel et de l'obtention du certificat du trésorier, dans le cadre du bail intervenu avec R.L. Franco International Fashions inc. (CG18 0236) pour les besoins du poste de quartier 30 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un loyer total de 951 627,09 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184565004
80.01 (20.44)

CM18 0944

Accorder un contrat à Ondel inc. pour les travaux de remplacement des câbles chauffants sur deux conduites d'eau potable de 450 mm à l'intérieur du caisson du pont de la Concorde, pour une somme maximale de 670 214,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10270 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement des câbles chauffants sur deux conduites d'eau potable de 450 mm à l'intérieur du caisson du pont de la Concorde, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 670 214,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10270 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187175001
80.01 (20.45)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0945

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de dix ans avec Thibault et associés pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 10 ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation;
- 3 - d'accorder à Thibault et associés, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16527 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1182645003
80.01 (20.46)

CM18 0946

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à KSB Pumps inc. pour la fourniture de six groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 (4 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 9 905 454,24 \$, taxes incluses, pour la fourniture de six groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes incluant la fourniture, livraison et l'assistance technique, à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, KSB Pumps inc., pour une période de 51 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 158 054,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16484 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187973001
80.01 (20.47)

CM18 0947

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans avec Bell Canada Itée pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'équipements de télécommunication (transport/MPLS) incluant formation, support et entretien ;
- 3 - d'accorder à Bell Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16250 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1181073001
80.01 (20.48)

CM18 0948

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans - Dépense nette de 5 248 451,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16118 (1 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 \$ au net en 2020, de 144 900 \$ en 2021, de 605 300 \$ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 \$ au net à compter de 2023

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Oracle Canada ULC, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, le contrat pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 276 932,49 \$ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60, taxes incluses, pour une dépense nette de 5 248 451,89 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16118;
- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des Technologies de l'information de 23 500 \$ au net pour 2020, de 144 900 \$ au net en 2021, de 605 300 \$ au net en 2022, et de 1 377 600 \$ au net en 2023 et les années subséquentes;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187684002
80.01 (20.49)

CM18 0949

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre par laquelle SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 785 934,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16514;
- 3 - d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187909002
80.01 (20.50)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.51) à 80.01 (20.53) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0950

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 2 ans avec Exprolink inc. pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, Exprolink inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17050 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 4 - d'imputer cette dépense à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1184922013
80.01 (20.51)

CM18 0951

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles - lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IP18003-168518-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Norclair inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles, lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 020 124,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP18003-168518-C;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187526016
80.01 (20.52)

CM18 0952

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec J.A. Larue inc. pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeurs ;
- 3 - d'accorder à J.A. Larue inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17075;
- 4 - d'imputer cette dépense à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

À 21 h 22, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

1184922015
80.01 (20.53)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0953

Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 500 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage comme une marque de commerce ;
- 2 - d'autoriser la Direction des affaires civiles - Division du droit contractuel du Service des affaires juridiques à signer tout document requis à cette fin, pour et au nom de la Ville de Montréal ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 500 \$ pour le paiement des frais d'enregistrement des marques déposées ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1182748001
80.01 (30.01)

CM18 0954

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document intitulé « Fiche d'engagement »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés;
- 2 - d'approuver à cette fin le document intitulé << Fiche d'engagement >>, joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1181081012
80.01 (30.02)

CM18 0955

Adopter une nouvelle résolution conformément aux nouvelles exigences du MAMOT pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) / Abroger la résolution CG18 0304

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'abroger la résolution CG18 0304;
- 2 - d'attester que la Ville de Montréal :
 - s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
 - s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
 - approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 - s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
 - s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

3 - d'attester par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité.

1188020001
80.01 (30.03)

CM18 0956

Approuver l'acquisition par voie d'expropriation d'un terrain de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) St-Grégoire (STM-290330-A15)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'acquisition, par voie d'expropriation, d'un terrain de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) St-Grégoire (STM-290330-A15).

Adopté à l'unanimité.

1186213004
80.01 (30.04)

CM18 0957

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (84 000 000 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétence d'agglomération (84 000 000 \$).

Adopté à l'unanimité.

1183894001
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0958

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1186843001
80.01 (42.01)

CM18 0959

Adoption - Règlement autorisant la reconstruction du poste de district Lionel-Groulx

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la reconstruction du poste de district Lionel-Groulx ».

Adopté à l'unanimité.

1186347010
80.01 (42.02)

CM18 0960

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1184560002
80.01 (42.03)

CM18 0961

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180645001
80.01 (42.04)

Article 80.01 (42.05)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

Retiré - Voir article 3.01.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) à 80.01 (45.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0962

Approuver le Règlement R-185 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 1 962 579 \$ pour financer le projet « Laveur de bogie et pièces métro » et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-185 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 1 962 579 \$ pour financer le projet « Laveur de bogie et pièces métro », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1180854007
80.01 (45.01)

CM18 0963

Approuver le Règlement R-186 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 18 672 734 \$ pour financer le projet « Acquisition de minibus phase 2 » et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-186 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 18 672 734 \$ pour financer le projet « Acquisition de minibus phase 2 », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1180854008
80.01 (45.02)

CM18 0964

Approuver le Règlement R-181 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 24 183 666 \$ pour financer le projet Implantation SAP - Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements - phase II et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-181 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 24 183 666 \$ pour financer le projet Implantation SAP – Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements - phase II, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1186213003
80.01 (45.03)

CM18 0965

Approuver le Règlement R-190 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 580 659 609 \$ pour le financement de l'acquisition de voitures de métro additionnelles et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-190 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 580 659 609 \$ pour le financement de l'Acquisition de voitures de métro additionnelles, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186213005
80.01 (45.04)

CM18 0966

Approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 (brigadiers scolaires), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 (brigadiers scolaires), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187839001
80.01 (50.01)

CM18 0967

Nominations de membres et du deuxième vice-président au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de nommer à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal les personnes suivantes ;
 - Madame Nadia Drouin en remplacement de monsieur Nassib El Hussein;
 - Madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq;
 - Madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier;
 - Monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla;
- 2 - de renouveler, pour trois (3) ans, le mandat de monsieur Francis Guimon;
- 3 - de nommer monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq;
- 4 - de remercier les membres sortant pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1188021001
80.01 (51.01)

CM18 0968

Nominations de membres aux commissions permanentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer Mme Chantal Rossi à titre de vice-présidente à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Frantz Benjamin et de nommer M. Benoit Langevin à titre de membre de cette même commission, en remplacement de Mme Chantal Rossi;
- 2- de nommer Mme Mary Deros à titre de vice-présidente à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de M. Dimitrios Jim Beis;
- 3- de nommer M. Francesco Miele à titre de vice-président à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Chantal Rouleau;

- 4- de nommer, à la Commission sur l'inspecteur général, M. Alan DeSousa à titre de membre en remplacement de Mme Mary Deros et de nommer un représentant des villes liées à être désigné à titre de membre, en remplacement de M. Mitchell Brownstein;
- 5- de nommer M. Dimitrios Jim Beis à titre de membre à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal, en remplacement de Mme Karine Boivin-Roy;
- 6- de nommer M. Younes Boukala à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de Mme Giuliana Fumagalli.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Giuliana Fumagalli

80.01 (51.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 20.04

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Resto-Bar Capucine, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, pour des fins de restauration, ainsi que des espaces d'entreposage au sous-sol du même immeuble, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pieds carrés, pour un loyer total de 491 674,23 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018 par sa résolution CE18 1236;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Resto-Bar Capucine inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, un espace au rez-de-chaussée pour des fins de restauration ainsi que des espaces d'entreposage au sous-sol de l'immeuble, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pieds carrés, sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, moyennant un loyer total de 491 674,23 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 22 h 02, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 19 juin 2018, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 août 2018
13 h**

**Séance tenue le mardi 21 août 2018, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Richard Ryan et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Chantal Rouleau.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzanne Décarie.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DE RETOURNER LE DOSSIER INSCRIT A L'ARTICLE 20.26 AU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CONSEILLÈRE BOIVIN-ROY ET DU CONSEILLER MIELE :

Mme Suzanne Décarie.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DE RETOURNER LE DOSSIER INSCRIT A L'ARTICLE 20.26 AU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CONSEILLÈRE BOIVIN-ROY ET DU CONSEILLER MIELE :

Mme Chantal Rouleau.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

La présidente du conseil informe les membres du conseil du décès, le 19 août 2018, de M. Michel Benoit, qui a été conseiller de la Ville de 1986 à 1994, sous l'Administration de M. Jean Doré. M. Benoit était également un citoyen engagé par ses nombreuses présences à la période de questions des citoyens. La présidente du conseil offre en son nom et au nom du conseil municipal ses sympathies à la famille et aux proches de M. Benoit.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Edgar	M. Marvin Rotrand (M. Lionel Perez)	Demande au conseiller Rotrand de retirer les accusations de propos diffamatoires que le citoyen aurait émis à l'égard de la conseillère Sue Montgomery / Si le chef de l'opposition officielle pourrait initier une enquête à cet effet
M. Michel Labelle	Mme Valérie Plante (M. Eric Alan Caldwell)	Problème de non-conformité dans un dossier d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et demande de rencontre avec un représentant de l'Administration
Mme Mireille Goulet	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	Demande de pr�cisions sur les articles visant les actes suivants dans le cadre R�glement sur l'encadrement des animaux domestiques : disposition permettant d'alerter les services du comportement d'un chien n�cessitant une �valuation comportementale; disposition mandatant un expert canin; disposition emp�chant un chien d'�tre abandonn� dans un voiture au soleil et disposition emp�chant un chien d'�tre attach� dans un lieu public / St�rilisation obligatoire des animaux – mesure mise en place par l'Administration pr�c�dente et conserv�e par l'Administration actuelle – disponibilit� des �tudes et donn�es

  l'expiration du d lai imparti pour la p riode de questions des citoyens par le *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil (06-051)*, la pr sidente du conseil d clare la p riode de questions des citoyens close   9 h 45.

La pr sidente du conseil remercie tous les citoyens qui se sont d plac s   l'h tel de ville.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Périodes de canicule à Montréal – présentation d'un rapport du Service de sécurité incendie (SIM) à cet égard au prochain conseil municipal et tenue d'une plénière / Demander au SIM de présenter un rapport d'état de situation avec tenue d'une plénière

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, soulève une question de privilège concernant les propos tenus par la mairesse lors de son intervention. La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ne reconnaît pas la question de privilège de la leader de l'opposition officielle.

Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Les élus auraient dû être informés de l'existence du projet Solargise avant de voter sur l'agrandissement du parc nature du Bois d'Anjou lors du conseil municipal du mois de juin 2018 / Rencontres ont eu lieu entre l'Administration et les représentants de Solargise au début du mois de juin 2018 et les élus n'ont pas été informés avant les faits
-----------------------	--	--

Le conseiller Benoit Dorais soulève un point de règlement concernant l'utilisation du mot « dissimulé » par la leader de l'opposition officielle. La présidente du conseil confirme qu'effectivement, le mot « dissimulé » est antiparlementaire et demande à la leader de l'opposition officielle de le retirer. Cette dernière s'exécute.

M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Terrain de baseball dans le parc Jeanne-Mance – mesures pour s'assurer du maintien des installations existantes et le développement du baseball à Montréal / Si l'Administration est en faveur pour l'implantation de terrains de baseball synthétiques
-------------------------	---	---

À 10 h 01,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Frantz Benjamin	Mme Nathalie Goulet (M. Robert Beaudry)	Si la somme estimée à 9,3 M\$ / an pour la légalisation du cannabis est toujours réaliste / Quelle est la portion du 9,3 M\$ qui sera consacrée à ces mesures

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante	Projet-pilote sur la voie Camillien-Houde – si la signalisation et les aménagements déployés assurent vraiment la sécurité des piétons et des cyclistes / Revoir la signalisation pour améliorer les déficiences et tenir compte des discussions avec les représentants du cimetière Mont-Royal à cet effet

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 10.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, soulève une question de règlement et soumet à l'attention des membres du conseil que, depuis la réforme du conseil municipal pilotée par la présidente du conseil, de concert avec la Commission de la présidence du conseil sur les propos antiparlementaires, ce n'est plus tant une liste qui doit être mise à jour mais une série d'actions antiparlementaires qu'il faut corriger. Le leader de la majorité indique que dans cette série d'actions, il y a l'action d'insinuer qui a été sous-entendue dans la question de la leader de l'opposition officielle lors de son intervention, et mentionne qu'il serait souhaitable d'éviter d'insinuer ou de prêter des intentions à d'autres groupes dans la salle du conseil.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, indique qu'en effet, dans cette réforme il y a des mots qui ont été retirés de la liste et 3 grands principes qui sont ressortis en regard des propos antiparlementaires. Elle invite les leaders à en discuter entre eux.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle invite les membres du conseil à faire attention aux comportements antiparlementaires sans qu'il y ait nécessairement de mots antiparlementaires.

La présidente du conseil indique que le présent débat porte sur les propos antiparlementaires et que si des personnes veulent faire des phrases antiparlementaires ou des insinuations dans leur argumentaire, le règlement en place ne couvre pas ces aspects. Mme Wong mentionne que si des argumentaires antiparlementaires sont utilisés, dans ces cas, ce sera aux leaders d'agir et à la présidence du conseil de trancher. La présidente du conseil déclare l'incident clos.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la poursuite de l'ordre du jour.

À 10 h 17, le conseil poursuit ses travaux à la reprise des articles 20.01 à 20.05 déjà réunis.

CM18 0969

Accorder un contrat à Service d'équipement G.D. inc. pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des châssis de camion fournis par la Ville, pour une somme maximale de 1 543 368,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16873 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018 par sa résolution CE18 1221;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Service d'équipement G.D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des châssis de camion fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 543 368,77 \$, taxes et provisions incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16873;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0970

Autoriser une dépense de 565 975,94 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la réalisation des travaux de réfection

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018 par sa résolution CE18 1227;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 565 975,94 \$, taxes et contingences incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de réfection de la structure CN/Lacordaire, pour réaliser les travaux de réfection;
- 2 - d'autoriser, à cette fin, le directeur du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports à signer pour et au nom de la Ville la Lettre d'autorisation budgétaire (Réalisation des travaux) jointe au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1187091002

CM18 0971

Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes pour le projet de réfection et de mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin) - Dépense totale de 592 905,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16730 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018 par sa résolution CE18 1232;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 592 905,03 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection et de mise aux normes du bâtiment administratif (édifice Marie-Victorin) du Jardin Botanique, comprenant tous les frais contingents et incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Affleck de la Riva architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 535 417,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16730;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1186318001

CM18 0972 (suite)

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Resto-Bar Capucine, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, pour des fins de restauration, ainsi que des espaces d'entreposage au sous-sol du même immeuble, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pieds carrés, pour un loyer total de 491 674,23 \$, excluant les taxes

Le débat se poursuit.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, soulève un point de règlement pour questionner l'autorisation donnée par la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, soit de permettre à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, de poser à nouveau ses questions concernant l'article 20.04 puisque la séance du conseil d'hier soir a pris fin alors que c'était à son tour de prendre la parole pour répondre, en droit de réplique, aux questionnements de la leader de l'opposition officielle sur ledit article.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe le président du comité exécutif qu'effectivement, d'après la procédure, elle aurait dû lui donner la parole tout de suite à la reprise des travaux. La présidente du conseil cède la parole à M. Dorais. Le président du comité exécutif utilise son droit de réplique.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle qui précise que son intervention était de bonne foi et pour le bénéfice de tous les membres étant donné que ses questionnements ont été soulevés à la toute fin de la séance.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1185372002

CM18 0973

Accorder à 9190-8673 Québec inc. le contrat pour le lot 1, à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée les contrats pour les lots 2 et 3, et à Pépinière Jardin 2000 inc. le contrat pour le lot 4, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres - Dépense totale de 2 855 887,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16830 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1287;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 855 887,61 \$, taxes incluses, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 2 407 arbres, pour la période 2018-2021, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots mentionnés, les contrats à cette fin, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16830;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Lot #
9190-8673 Québec inc.	827 734,92 \$	2018-2021	741	1
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée	528 949,16 \$	2018-2021	484	2
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée	673 795,18 \$	2018-2021	649	3
Pépinière Jardin 2000 inc.	565 782,20 \$	2018-2021	533	4

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1184107009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0974

Accorder un contrat à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. pour le lot 1, pour la fourniture de 17 châssis-cabine de marque et modèle RAM 3500, pour une somme maximale de 697 235,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16890 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1290;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 17 châssis-cabine de marque et modèle RAM 3500 (lot 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 697 235,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16890;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1184922011

CM18 0975

Accorder 2 contrats à Équipement Twin inc. pour la fourniture et l'installation de 6 épandeurs amovibles (item 1 : 291 323,66 \$, taxes incluses) et 5 épandeurs détachables (item 2 : 266 454,56 \$, taxes incluses) sur des châssis de camion fournis par la Ville - Dépense totale de 557 778,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16899 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1295;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Équipement Twin inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des items, le contrat pour la fourniture et l'installation de 11 épandeurs, aux prix de sa soumission, soit les sommes maximales indiquées, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16899;

	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Item 1		
	6 épandeurs amovibles	291 323,66 \$
Item 2		
	5 épandeurs détachables	266 454,56 \$

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1184922012

CM18 0976

Accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc. pour la fourniture et l'installation de coffrets de télécommunication et de commutateurs de fibre optique, pour une période de 60 semaines - Dépense totale de 1 327 950,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-64006 - (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1296;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 327 950,97 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de coffrets de télécommunication et de commutateurs de fibre optique, pour une période de 60 semaines, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Télécommunications Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 207 228,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-64006;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1182968004

CM18 0977

Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Jason Cantoro, artiste professionnel, pour la réalisation de l'oeuvre d'art mural « Le monde intérieur/The World Within » au Centre interculturel Strathearn, dans le cadre du volet 3 du Programme d'art mural 2018, pour une somme maximale de 100 258,20 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1308;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention d'exécution d'oeuvre d'art par lequel Jason Cantoro, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la réalisation de l'oeuvre d'art mural « Le monde intérieur/The World Within », pour une somme maximale 100 258,20 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1187722004

CM18 0978

Autoriser une dépense additionnelle de 1 795 552,66 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à De Luca M Excavation Itée (9082-8179 Québec inc.), Gaston Constant inc., Location Guay inc., Transport Camille Dionne inc., Construction J.Richard Gauthier inc., Les Entreprises Daniel Robert inc., Blais Jean-Louis, Location Guay inc., Entretien St-Louis, JMV Environnement inc. et Pépinière et paysagiste Marina inc., pour la location de divers équipements mécaniques pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige (Appels d'offres publics 14-13973, 15-14613, 16-15515, 17-16322, 17-16454), majorant ainsi le montant total des contrats de 3 566 941,99 \$ à 5 362 494,65 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1297;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 795 552,66 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à De Luca M Excavation Itée (9082-8179 Québec inc.), Gaston Constant inc., Location Guay inc., Transport Camille Dionne inc., Construction J.Richard Gauthier inc., Les Entreprises Daniel Robert inc., Blais Jean-Louis, Location Guay inc., Entretien St-Louis, JMV Environnement inc. et Pépinière et paysagiste Marina inc. pour la location de divers équipements mécaniques pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige (Appels d'offres 14-13973, 15-14613, 16-15515, 17-16322, 17-16454), majorant ainsi le montant total des contrats de 3 566 941,99 \$ à 5 362 494,65 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1186320002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0979

Conclure une entente-cadre collective avec Demix Construction, une division de CRH Canada inc., d'une période de 8 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 18-16918 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1306;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 8 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16918 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1186134002

CM18 0980

Accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Festival Juste pour rire/Just For Laughs, pour soutenir la 36^e édition du Festival Juste pour rire 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1337;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Festival Juste pour rire/Just For Laughs, pour soutenir la 36^e édition du Festival Juste pour rire 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1180018008

CM18 0981

Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour la réfection des 3 terrains de balle au parc Sainte-Bernadette, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 387 246,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6228 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1313;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 387 246,96 \$, taxes incluses, pour la réfection des trois terrains de balle au parc Sainte-Bernadette, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Techniparc (9032-2454 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 329 445 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6228;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1187936006

CM18 0982

Autoriser la cession du contrat de réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite et d'éclairage urbain, dans la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins, du cocontractant actuel Groupe TNT inc. à Eurovia Québec Grands Projets inc. à la suite d'une acquisition d'actifs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1315;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de cession entre Groupe TNT inc. et Eurovia Québec Grands Projets inc. aux termes duquel intervient la Ville de Montréal pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite et d'éclairage urbain, dans la rue Peel, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins, à la suite d'une acquisition d'actifs.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1186086003

CM18 0983

Autoriser une dépense additionnelle de 459 900 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Saint-Donat, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0736), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 247 704,96 \$ à 9 707 604,96 \$, taxes incluses / Autoriser la réduction du montant des incidences de 277 431,15 \$ à 157 431,15 \$, soit une diminution de 120 000 \$, taxes incluses, pour une dépense totale de 9 865 036,11 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1314;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 339 900 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Donat dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0736), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 525 136,11 \$ à 9 865 036,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le transfert d'une somme de 120 000 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes du contrat accordé à Groupe Axino;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1186676001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0984

Approuver l'addenda no 1 afin de prolonger, sans incidence monétaire, la durée de la convention de services professionnels venue à échéance le 30 mai 2018, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill (CM17 0439), pour l'étude des mouvements d'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation d'arbres, pour un maximum de 7 mois, jusqu'au 31 décembre 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1321;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda no 1 afin de prolonger, sans incidence financière, la durée de la convention de services professionnels venue à échéance le 30 mai 2018, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill (CM17 0439), pour l'étude des mouvements d'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation d'arbres, pour une durée maximale de 7 mois jusqu'au 31 décembre 2018;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer lesdits documents pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1185183002

CM18 0985

Accorder un contrat de services professionnels à Bouthillette Parizeau inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux du projet de remplacement de cabinets de chauffage en périphérie du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 153 031,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17036 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1319;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Bouthillette Parizeau inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la réalisation des plans, des devis et la surveillance des travaux du projet de remplacement de cabinets de chauffage en périphérie du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 153 031,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17036;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1186891001

CM18 0986

Approuver la cession par la Ville de Montréal à Info-Excavation de l'application Info-RTU et approuver un contrat de cession entre la Ville de Montréal, Info-Excavation et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1322;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la cession par la Ville de Montréal à Info-Excavation de l'application Info-RTU, à titre gratuit;
- 2- d'approuver un projet de contrat de cession entre la Ville de Montréal, Info-Excavation et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1183854002

CM18 0987

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Édifice 9503 Sherbrooke inc., aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 1 824,7 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Sherbrooke Est, faisant partie du prolongement de la rue Bilaudeau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 4 115 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 415 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer comme domaine public le lot 4 115 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1329;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de fermer comme domaine public le lot 4 115 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Édifice 9503 Sherbrooke inc., aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 1 824,7 mètres carrés, situé au nord de la rue Sherbrooke Est et à l'ouest de la rue Contrecoeur, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 4 115 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 415 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1181195001

CM18 0988

Autoriser une dépense totale de 245 665,20 \$, taxes incluses, pour la location de la partie profonde du bassin aquatique du Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux-Montréal, pour la période du 20 août 2018 au 31 décembre 2021 / Approuver un projet d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1332;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville et le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux-Montréal, pour la location de la partie profonde de son bassin aquatique, d'une durée de 3 ans et 4 mois, débutant le 20 août 2018 et se terminant le 31 décembre 2021;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 245 665,20 \$, taxes incluses, soit 28 369,20 \$ pour 2018 et de 72 432 \$ pour les années de 2019 à 2021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1181543002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.24 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0989

Approuver un projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour les besoins de la cour de services Dickson, un terrain d'une superficie de 25 990 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de 2 ans et 1 mois, soit du 13 octobre 2018 au 12 novembre 2020, pour une somme de 424 295,45 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1333;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour les besoins de la cour de services Dickson, un terrain d'une superficie de 25 990 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de 2 ans et 1 mois, à compter du 13 octobre 2018 jusqu'au 12 novembre 2020, moyennant un loyer annuel de 37 352,50 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2018 au locateur Jalbec inc., représentant un montant de 301 292,56 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 45 185,18 \$, pour une dépense maximale de 346 477,74 \$, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1184565007

CM18 0990

Approuver les projets de protocoles d'entente de soutien technique estimé à 625 000 \$ pour la tenue des événements suivants : la Fierté Montréal et le Marathon International de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1334;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver les 2 projets de protocoles d'ententes de soutien technique estimé à 625 000 \$, pour les organismes ci-après mentionnés, pour les activités et montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Événements	Promoteur	Dates	Soutien technique annuel
Fierté Montréal	Fierté Montréal	9-19-août 2018	200 000 \$
Marathon international de Montréal	Marathon international de Montréal 2042 (MIM2042)	22-23-août-2018	425 000 \$

2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1187209010

CM18 0991

Accorder un contrat à Structure Marine Amarco inc. pour la réalisation de travaux de remplacement des quais flottants et de brise-lames situés au port de plaisance de Lachine - Dépense totale de 1 176 470,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6253 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1380;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 176 470,72 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des quais flottants et des brise-lames au port de plaisance de Lachine, comprenant tous les frais incidents;

2- d'accorder à Structure Marine Amarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 170 721,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6253;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1181701001

CM18 0992

Accorder un contrat de services professionnels à Infrarouge Kelvin inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour une somme maximale de 241 409,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1671 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1381;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Infrarouge Kelvin inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour une somme maximale de 241 409,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1671;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les documents pour et au nom de la ville.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1180649007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.25 et 20.34 de l'ordre du jour, tel que convenu en début de séance.

CM18 0993

Autoriser une dépense additionnelle de 2 351 972,02 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de base (à pourcentage) pour les firmes Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. en fonction des plus bas prix soumis pour les travaux de l'îlot Clark du Quartier des spectacles (phase 4B - secteur de la Place des Arts) / Autoriser une deuxième dépense additionnelle de 388 075,38 \$, taxes incluses, pour l'enveloppe des contingences prévue en lien avec le travail de ces 3 firmes / Approuver un projet d'avenant #1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et ces 3 firmes, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 228 087,55 \$ à 5 968 134,95 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1400;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 351 972,02 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de base (à pourcentage) pour les firmes Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. en fonction des plus bas prix soumis pour les travaux de l'îlot Clark du Quartier des spectacles (phase 4B - secteur de la Place des Arts) (CG16 0431);
- 2- d'autoriser une deuxième dépense additionnelle conséquente de 388 075,38 \$, taxes incluses, pour l'enveloppe des contingences prévue en lien avec le travail de ces 3 firmes (CG16 0431);
- 3- d'approuver un projet d'avenant #1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et ces 3 firmes, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 228 087,55 \$ à 5 968 134,95 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1181009011

CM18 0994

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark, entre Sainte-Catherine et De Montigny et De Montigny, entre Clark et Saint-Urbain, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles - Dépense totale de 59 263 238,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 402410 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1398;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 59 263 238,30 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'esplanade Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark, entre les rues Sainte-Catherine et De Montigny et De Montigny, entre les rues Clark et Saint-Urbain, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Entreprise de Construction T.E.Q. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 58 263 238,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 402410;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1181009010

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 20.26

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente cadre d'une durée de 24 mois, avec Tacel Itée pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation, pour une somme maximale de 2 231 595,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16655 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1389;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de détecteurs véhiculaires pour les feux de circulation;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Tacel Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 231 595,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16655;
- 4- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

A 10 h 49, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose une copie des pages 1627 et 1628 de la Gazette officielle du Québec traitant du décret 435-2015 concernant la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* et la *Loi sur les contrats des organismes publics* ainsi que des copies de résultats de recherches dans le Registre des entreprises concernant la compagnie Tacel ltée.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique qu'il n'y a pas d'accord de l'Administration pour le retour ce dossier au comité exécutif.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoît Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de retour au comité exécutif du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et de la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de retour au comité exécutif pour plus ample étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Benjamin, Sari, Langevin, Rossi, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli et Rotrand (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pautzé, Barbe, Deschamps et Zarac (38)

Résultat: En faveur : 23
Contre : 38

Le vice-président du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif du chef et de la leader de l'opposition officielle rejetée à la majorité des voix.

À 11 h 18, le leader de la majorité, avec le consentement unanime des membres du conseil, reporte la suite de l'étude de l'article 20.26 à une phase ultérieure.

CM18 0995

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Derichebourg Environnement Canada, pour la collecte et le transport des matières recyclables, d'une durée de 26 mois et 4 jours, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 3 293 278 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16854 (8 soum.) / Résilier le contrat de collecte et de transport des matières recyclables avec Service Ricova inc. / Autoriser un budget additionnel de 460 182,70 \$, pour 2019 et de 403 224,10 \$, pour 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1383;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Derichebourg Environnement Canada, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de service de collecte et de transport de matières recyclables, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une période de 26 mois et 5 jours, débutant le 27 août 2018 et se terminant le 31 octobre 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 293 278 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16854;
- 3- d'autoriser des budgets additionnels de 460 182,70 \$, pour 2019 et de 403 224,10 \$, pour 2020;
- 4- de résilier le contrat de collecte et transport des matières recyclables avec Ricova inc., dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 11 h 29, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1187711003

CM18 0996

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure 2 ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc., pour une somme maximale de 2 314 331,78 \$, taxes incluses (contrat 1) et Les Services EXP inc., pour une somme maximale de 1 992 229,31 \$, taxes incluses (contrat 2), pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie - Appel d'offres public 18-16782 (3 soum., contrat 1) (2 soum., contrat 2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1386;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure 2 ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, les services pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16782;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat #
SNC-Lavalin inc.	2 314 331,78 \$	48 mois	1
Les Services EXP inc.	1 992 229,31 \$	48 mois	2

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1187000005

CM18 0997

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc., pour l'acquisition en 2018 de pièces et d'équipements permettant une expansion du système de vélo en libre-service, pour une somme maximale de 4 786 057,43 \$, taxes incluses/ Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1387;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et PBSC Solutions urbaines inc., fournisseur unique, pour l'acquisition en 2018, de pièces et d'équipements permettant une expansion du système de vélo en libre-service BIXI, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 786 057,43 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1184368005

CM18 0998

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9064-3032 Québec inc. JR Services Sanitaires, pour une durée d'un peu plus de 24 mois, pour la collecte et le transport des matières résiduelles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 3 562 418 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16854 (8 soum.) / Autoriser un budget additionnel de 499 294 \$, pour 2019 et de 471 325 \$, pour 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1384;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à 9064-3032 Québec inc. JR Services Sanitaires, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de service de collecte et de transport de matières résiduelles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une période de 24 mois débutant le 18 octobre 2018, aux prix de la soumission, soit une somme maximale de 3 562 418 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16854;
- 3- d'autoriser des budgets additionnels de 499 294 \$, pour 2019 et de 471 325 \$, pour 2020;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1187711002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31, 20.32, 20.33 et 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0999

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 3 contrats à Martin Lefebvre Transport inc., K.L. Mainville inc. et Transport H. Cordeau inc. pour des services de transport de la neige, pour une durée de 3 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 7 355 713,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16618 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1391;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 7 355 713,16 \$ taxes incluses, pour des services de transport de la neige pour une durée de 3 ans, avec une option de prolongation d'une année;
- 3- d'accorder aux entreprises ci-après mentionnées, les contrats indiqués à cette fin, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16618 :

Martin Lefebvre Transport inc. – PMR-205-1821- 3 866 087,64 \$, taxes incluses;
Les Entreprises K.L. Mainville inc. – MHM-207-1821 – 955 269,99 \$, taxes incluses;
Transport H. Cordeau inc. – MHM-208-1821 – 2 534 355,53 \$, taxes incluses;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1186320008

CM18 1000

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 16 contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150 2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette ltée, Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre 1 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 79 038 530,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16608 (entre 1 et 3 soum. par contrat)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1392;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un total de 16 contrats à NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette ltée, Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des durées variant entre 1 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année, pour une dépense maximale totale de 79 038 530,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16608 et tel que décrit au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1184631008

CM18 1001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger et pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri et Saint-Denis et avenue Viger) - Dépense totale de 63 222 620,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6870 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1397;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2- d'autoriser une dépense de 63 222 620,09 \$, taxes incluses, pour le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger et pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri et Saint-Denis et avenue Viger), comprenant tous les frais incidents;
- 3- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 59 934 340,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6870;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1187488001

CM18 1002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour la construction d'aqueduc, d'égouts, de massifs électriques, d'éclairage et d'une nouvelle rue en pavés de béton avec des trottoirs en pavés de béton, entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 5 400 971,30 \$, taxes incluses, sous réserve du transfert de la propriété du terrain à la Ville de Montréal - Appel d'offres public 428110 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1399;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 5 400 971,30 \$, taxes incluses, sous réserve du transfert de la propriété du terrain à la Ville de Montréal, pour la construction d'aqueduc, d'égouts, de massifs électriques, d'éclairage et d'une nouvelle rue en pavés de béton avec des trottoirs en pavés de béton, entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incident, le cas échéant;

- 3- d'accorder à Pronex Excavation inc, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 4 516 541,25\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 428110;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1186086002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour le suivi et la surveillance des travaux de réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II), pour une somme maximale de 2 705 405,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16678 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1404;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à WSP Canada inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour le suivi et la surveillance des travaux de réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II), pour une somme maximale de 2 705 405,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16678;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1186300002

CM18 1004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 2 contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de la qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 \$, taxes incluses (contrat 1) (1 soum.) et à Cima+ S.E.N.C., pour une somme maximale de 2 949 999,52 \$, taxes incluses (contrat 2) (2 soum., 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1405;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de totale de 6 133 122,64 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et de conduites d'égout par chemisage;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Tetra Tech QI inc, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture des services requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 183 123,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16762;
- 4- d'accorder à Cima + S.E.N.C., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture des services requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 949 999,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16762;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1187231053

CM18 1005

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau câblé aérien longeant l'avenue De L'Épée, entre les voies ferrées du Canadien Pacifique et l'avenue Beaumont - Dépense totale de 69 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1407;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- de mandater le Service de la mise en valeur du territoire pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement du réseau aérien longeant l'avenue De L'Épée, entre les voies ferrées du Canadien Pacifique et l'avenue Beaumont;
- 2- de demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet pour ces travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expressions des besoins en ouvrage de génie civil);

- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement de ces réseaux de distribution câblés;
- 4- d'autoriser la directrice de l'urbanisme à signer tous les documents relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 69 000 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 69 000 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1186626001

CM18 1006

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de Transport de Montréal, aux fins de la construction d'un centre d'entretien d'autobus, un terrain vacant situé dans le quadrilatère délimité par la rue De Bellechasse, l'avenue De Gaspé, la rue Marmier et l'avenue Casgrain, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 5 923 455 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 2 222 724 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 923 455 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1409;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Société de Transport de Montréal, aux fins de la construction d'un centre d'entretien d'autobus, un terrain vacant situé dans le quadrilatère délimité par la rue De Bellechasse, l'avenue De Gaspé, la rue Marmier et l'avenue Casgrain, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 5 923 455 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 2 222 724 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 923 455 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1181027002

CM18 1007

Accorder un soutien financier de 2 430 000 \$ à Les Habitations du trentenaire de la SHAPEM, pour un projet de logements abordables / Approuver un projet de convention à cet effet / Accorder un soutien financier de 2 430 000 \$ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3^e rang, dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV) / Approuver un projet de convention de prêt à cet effet / Autoriser l'affectation de 4 009 500 \$ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 / Autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 250 \$ pour l'année 2019 et de 425 250 \$ pour l'année 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1415;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier à Les Habitations du trentenaire de la SHAPEM, pour un projet de logements abordables, comprenant 2 430 000 \$, sous forme de subvention et 2 430 000 \$, sous forme de prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3^e rang, dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'investissement Montréal - phase 4 (FIM - IV);
- 2- d'approuver un projet de convention de subvention et un projet de convention de prêt avec cet organisme, le tout selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;
- 3- d'autoriser l'affectation de 4 009 500 \$ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus pour 2018 et d'autoriser un ajustement de la base budgétaire d'un montant de 425 250 \$ pour l'année 2019 et d'un montant de 425 250 \$ pour l'année 2020;
- 4- de déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1180640004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 et 20.42 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1008

Accorder un soutien financier 1 418 250 \$ à Les Habitations Olympia, pour le projet de logements abordables / Approuver un projet de convention à cet effet / Accorder un soutien financier de 1 418 250 \$ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3^e rang, dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV) / Approuver un projet de convention de prêt à cet effet / Autoriser l'affectation de 1 985 550 \$ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 / Autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 475 \$ pour l'année 2019 et de 425 475 \$ pour l'année 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1416;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier à Les Habitations Olympia, pour un projet de logements abordables, comprenant 1 418 250 \$ sous forme de subvention et 1 418 250 \$, sous forme de prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3^e rang, dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'investissement Montréal - phase 4 (FIM - IV);
- 2- d'approuver un projet de convention de subvention et un projet de convention de prêt avec cet organisme, le tout selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;
- 3- d'autoriser l'affectation de 1 985 550 \$ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus pour 2018 et d'autoriser un ajustement de la base budgétaire d'un montant de 425 475 \$ pour l'année 2019 et d'un montant de 425 475 \$ pour l'année 2020;
- 4- de déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1180640005

CM18 1009

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 2 ans, avec Équipements Plannord Itée pour la fourniture de 41 tracteurs à chenilles souples avec accessoires - Appel d'offres public 18-16960 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2018 par sa résolution CE18 1432;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 41 tracteurs à chenilles souples avec accessoires;

- 3- d'accorder à Équipements Plannord Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16960 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1184922014

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1010

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018 par sa résolution CE18 1243;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la demande de la Société de développement commercial Wellington afin de prolonger les heures d'ouverture des commerces le 25 août 2018 jusqu'à 19 h lors des braderies annuelles.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1186811006

CM18 1011

Adopter une nouvelle résolution pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) / Abroger la résolution CM18 0677

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018 par sa résolution CE18 1247;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM18 0677;
- 2- d'attester que la Ville de Montréal :
 - s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
 - s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
 - approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 - s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
 - s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 3- d'attester par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1012

Accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier, entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018 par sa résolution CE18 1251;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier, entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1181097009

CM18 1013

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Léonard de prendre en charge la modification du feu de circulation présent à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018 par sa résolution CE18 1255;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de l'arrondissement de Saint-Léonard de prendre en charge la modification du feu de circulation présent à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1182968003

CM18 1014

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles d'acquérir, d'installer, de mettre en service et d'entretenir à ses frais 6 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès d'AddÉnergie, fournisseur désigné par Hydro-Québec, à usage public, qui seront installées à l'aréna Rodrigue Gilbert (4 bornes) et dans le Parc Hans-Selye (2 bornes), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018 par sa résolution CE18 1253;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles d'acquérir, d'installer, de mettre en service et d'entretenir à ses frais 6 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès d'AddÉnergie, fournisseur désigné par Hydro-Québec, à usage public, qui seront installées à l'Aréna Rodrigue Gilbert (4 bornes) et dans le Parc Hans-Selye (2 bornes), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1180160002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06, 30.07, 30.08 et 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1015

Offrir aux conseils d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Montréal-Nord, de planifier et d'exécuter les travaux de réfection routière sur certains tronçons de rue faisant partie de leur réseau local de voirie, et ce, eu égard aux compétences relevant de ces arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1342;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir aux conseils d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Montréal-Nord, de planifier et d'exécuter des travaux de réfection routière sur certains tronçons de rue faisant partie de leur réseau local de voirie, et ce, eu égard aux compétences relevant de ces arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1185288002

CM18 1016

Prolonger pour une période de 5 ans, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption du Règlement de gestion contractuelle lequel remplace la Politique de gestion contractuelle, selon l'effet de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1340;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de prolonger pour une période de 5 ans, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption du règlement de gestion contractuelle, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1184990003

CM18 1017

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction d'un trottoir et de l'éclairage dans le boulevard Rodolphe-Forget, entre l'avenue Louis-Desaulles et le boulevard Perras, et pour le réaménagement de l'îlot central en face du 11835 boulevard Rodolphe-Forget, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1341;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction d'un trottoir et de l'éclairage dans le boulevard Rodolphe-Forget, entre l'avenue Louis-Desaulles et le boulevard Perras, et pour le réaménagement de l'îlot central en face du 11835 boulevard Rodolphe-Forget, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1181097010

CM18 1018

Autoriser pour 2018, un budget de fonctionnement additionnel de revenus de 155 000 \$ en redevance, et de 90 000 \$ de dépenses en frais d'entretien des bornes de recharge pour véhicules électriques, au profit de la Division du développement des transports, Service des infrastructures, de la voirie et des transports / Pour les années subséquentes, les revenus et dépenses seront ajustés au budget de fonctionnement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1348;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser pour 2018, un budget de fonctionnement additionnel de revenus de 155 000 \$ en redevance, et de 90 000 \$ de dépenses en frais d'entretien des bornes de recharge pour véhicules électriques, au profit de la Division du développement des transports, Service des infrastructures, de la voirie et des transports;
- 2- d'ajuster, pour les années subséquentes, les revenus et dépenses au budget de fonctionnement;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1180160003

CM18 1019

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (60 000 000 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1354;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser l'utilisation partielle des sommes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (60 000 000 \$).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1183894002

À 12 h 15, Le leader de la majorité, M. François Limoges, réunit les articles 30.09 et 42.03 tel que convenu avec le chef de l'opposition officielle en début d'assemblée et rappelle aux élus que ces articles doivent être votés séparément puisque l'un exige une majorité aux 2/3 des voix exprimées et l'autre la majorité simple.

CM18 1020

Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques, à compter du 22 août 2018 jusqu'au 22 août 2023 / Déclarer le conseil de la Ville compétent quant à l'application d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques lorsqu'il s'agit d'une situation visant un chien au comportement agressif, à compter du 1^{er} octobre 2018 jusqu'au 22 août 2023, le tout conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1343;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques à compter du 22 août 2018 jusqu'au 22 août 2023;
- 2- de déclarer le conseil de la Ville compétent quant à l'application d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques lorsqu'il s'agit d'une situation visant un chien au comportement agressif, à compter du 1^{er} octobre 2018 jusqu'au 22 août 2023, le tout *conformément à l'article 85.5 de la Charte de Montréal, métropole du Québec.*

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1185086002

Article 42.03**Adoption - Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques****Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2018 par sa résolution CM18 0836;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2018 par sa résolution CM18 0836;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques » à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2018 par sa résolution CM18 0836;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2018 par sa résolution CM18 0836;

Attendu qu'une copie de ces règlements ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et aux sommaires décisionnels;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018, par sa résolution CE18 1109;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques »;

2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez
appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un 1^{er} amendement à l'article 42.03 en ajoutant le texte suivant à la fin de la section « Description » du sommaire décisionnel :

« La Ville s'engage à produire un rapport annuel sur l'application du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques et à déposer ce rapport au conseil de la Ville ».

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité indique que l'Administration accepte l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et de la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La présidente du conseil déclare l'amendement adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. Lionel Perez
appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un 2^e amendement à l'article 42.03, tel qu'amendé, en apportant les modifications suivantes à l'article 59 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques.

1- de retirer les paragraphes 7^o, 8^o et 15^o;

2- d'ajouter au début des paragraphes 3^o, 6^o et 14^o, les mots suivants : « sur demande du conseil d'arrondissement, ».

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité indique que l'Administration accepte l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et de la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Le chef de l'opposition officielle dépose un 3^e amendement pour fins de distribution et en fait la lecture.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Richard Deschamps qui souhaite intervenir sur le 2^e amendement.

Un débat s'engage sur le 2^e amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle.

À 12 h 31, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 août 2018
13 h**

**Séance tenue le mardi 21 août 2018, 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Frantz Benjamin et M. Luc Ferrandez.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Chantal Rouleau.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzanne Décarie et Mme Patricia Lattanzio.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.03, TEL QU'AMENDÉ :

Mme Suzanne Décarie et Mme Patricia Lattanzio.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.03, TEL QU'AMENDÉ:

M. Frantz Benjamin et Mme Chantal Rouleau.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

À 14 h 02, le conseil reprend ses travaux.

CM18 1021 (suite)

Adoption - Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

Le débat se poursuit sur le 2^e amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle.

La présidente du conseil déclare le 2^e amendement adopté à l'unanimité.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un 3^e amendement à l'article 42.03, tel qu'amendé, en ajoutant à la sous-section 1, de la section VII, du chapitre III du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques l'article suivant :

« 43.1 Tout chien déclaré par une autorité compétente comme « potentiellement dangereux » doit être inscrit dans un registre accessible au public. Ce registre devra respecter les obligations législatives de confidentialité et la politique de données ouvertes de la Ville de Montréal ».

Un débat s'engage sur le 3^e amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle.

Le conseiller Craig Sauvé indique que l'Administration accepte l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et de la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Le débat se poursuit sur le 3^e amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Craig Sauvé

d'apporter un sous-amendement à l'amendement sous étude ayant trait à l'article 43.1 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques qui se lit comme suit :

de retirer les mots « Ce registre devra respecter les obligations législatives de confidentialité et la politique de données ouvertes de la Ville de Montréal ».

La présidente du conseil met aux voix le sous-amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Sauvé et le déclare adopté à l'unanimité et met également aux voix le 3^e amendement, tel que sous-amendé, et le déclare adopté à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'article 42.03, tel qu'amendé.

La présidente du conseil souligne la présence dans les tribunes d'un groupe de jeunes Sud-Coréens de passage à Montréal et leur souhaite la bienvenue.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Mary Deros et à la conseillère Christine Black.

La conseillère Deros remercie ces jeunes qui sont venus de la Corée pour faire des corvées de nettoyage dans les rues de Parc-Extension. Ils ont également visité la mairie de Montréal-Nord et la conseillère Black les remercie.

Le débat se poursuit sur l'article 42.03, tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Craig Sauvé à titre de porteur du dossier afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Guiliana Fumagalli

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.03, tel qu'amendé.

Un débat restreint s'engage.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Giannou, Salem, Beis, Langevin, Clément-Talbot, Barbe, Deschamps, Zarac, Fumagalli et Rotrand (49)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Black, Deros, Sari, Rossi, Perri, Guay, Rapanà, Bissonnet, Miranda et Hénault (11)

Résultat: En faveur : 49
Contre : 11

La présidente du conseil déclare l'article 42.03, tel qu'amendé, adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.03 1185086001

*Règlement 18-042
Règlement 18-002-4*

CM18 1022

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031) afin d'ajouter le lot 5 799 752 au bassin de taxation

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031) afin d'ajouter le lot 5 799 752 au bassin de taxation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1182714021

CM18 1023

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier) (18-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1184422013

CM18 1024

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1183690003

CM18 1025

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1183690002

CM18 1026

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1183690004

CM18 1027

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1183690006

CM18 1028

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1183690005

CM18 1029

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1183690007

CM18 1030

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1181097008

CM18 1031

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement 2302 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture de la ruelle portant le numéro de cadastre P. 293-576 et le Règlement 2341 décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, portant le numéro de cadastre 293-564, sise entre les 16^e et 17^e Avenues, au nord de la rue St-Antoine, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2302 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture de la ruelle portant le numéro de cadastre P. 293-576 et le Règlement 2341 décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, portant le numéro de cadastre 293-564, sise entre les 16^e et 17^e Avenues, au nord de la rue Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1161233006

CM18 1032

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Cherrier, entre la 42^e Avenue et la 43^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Cherrier, entre la 42^e Avenue et la 43^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.11 1174386005

CM18 1033

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.12 1184520001

CM18 1034

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 70 250 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 70 250 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.13 1180649006

CM18 1035

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte pour les matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.14 1186717004

CM18 1036

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.15 1180132004

CM18 1037

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.16 1182968012

CM18 1038

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.17 1186689001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01, 42.02 et 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1039

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2018 par sa résolution CM18 0834;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles » à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2018 par sa résolution CM18 0834;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018, par sa résolution CE18 1024;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1187782006

Règlement 18-040

CM18 1040

Adoption - Règlement interdisant les calèches

Vu l'avis de motion donné du Règlement interdisant les calèches à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2018 par sa résolution CM18 0835;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement interdisant les calèches » à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2018 par sa résolution CM18 0835;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018, par sa résolution CE18 1111;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement interdisant les calèches ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1185237010

Règlement 18-041

CM18 1041

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2018 par sa résolution CM18 0837;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2018 par sa résolution CM18 0837;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018, par sa résolution CE18 1113;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1180348005

Règlement 18-043

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 et 46.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1042

Nommer le parc Agnès-Vautier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018 par sa résolution CE18 1370;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc Agnès-Vautier », le parc situé à l'intersection du boulevard du Tricentenaire et de la rue Joseph-Dargent, désigné par l'appellation usuelle « parc Rodrigue Gilbert » et constitué du lot numéro 1 503 820 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1184521016

CM18 1043

Nommer l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, dans l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1424;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « avenue Thérèse-Lavoie-Roux » la nouvelle voie publique comprise entre l'avenue McEachran, à l'ouest, et la rue Durocher, à l'est, constituée des lots 5 207 394, 5 273 839, 5 136 872 et 5 622 570 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont. La nouvelle avenue Thérèse-Lavoie-Roux sera prolongée jusqu'à l'avenue du Parc, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1184426005

CM18 1044

Nommer les rues William-Longhurst et Harry-Halton de même que les prolongements des rues des Équinoxes et des Pyrénées, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1425;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer la rue William-Longhurst, constituée du lot 6 104 602 et la rue Harry-Halton, constituée du lot 6 049 308, tous deux du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de même que les prolongements des rues des Équinoxes et des Pyrénées, constituées respectivement des lots 6 049 307 et 6 104 528 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et toutes situées dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1184521014

CM18 1045

Nommer la serre « Emily-De Witt » au parc Walter-Stewart, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1426;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « serre Emily-De Witt » la serre multifonctionnelle et communautaire qui se trouve dans le parc Walter-Stewart, situé à l'intersection des rues D'Iberville et de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1174521002

CM18 1046

Nomination de l'inspectrice générale de la Ville de Montréal par intérim

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018 par sa résolution CE18 1275;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer, par intérim, Me Brigitte Bishop à titre d'inspectrice générale de la Ville de Montréal, à compter du 25 juillet 2018, pour une période maximale de 180 jours, en remplacement de Me Denis Gallant.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1186750002

CM18 1047

Renouvellement de mandats au Conseil du patrimoine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juillet 2018 par sa résolution CE18 1205;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renouveler le mandat des quatre membres suivants du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un second mandat de trois ans :

- Madame Nicole Valois, professeure agrégée en architecture du paysage, à compter du 16 juin 2018;
- Madame Cécile Baird, architecte et designer urbain, à compter du 16 juin 2018;
- Monsieur Georges Drolet, architecte, à compter du 16 juin 2018;
- Madame Luce Lafontaine, architecte, à compter du 2 octobre 2018.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1180132003

CM18 1048

Nominations de membres aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Chantal Rossi à titre de vice-présidente à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Frantz Benjamin et de nommer M. Benoit Langevin à titre de membre de cette même commission, en remplacement de Mme Chantal Rossi;
- 2- de nommer Mme Mary Deros à titre de vice-présidente à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de M. Dimitrios Jim Beis;
- 3- de nommer M. Francesco Miele à titre de vice-président à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Chantal Rouleau;
- 4- de nommer, à la Commission sur l'inspecteur général, M. Alan DeSousa à titre de membre en remplacement de Mme Mary Deros et de nommer un représentant des villes liées à être désigné à titre de membre, en remplacement de M. Mitchell Brownstein;
- 5- de nommer M. Aref Salem à titre de membre à la Commission de la présidence du conseil, en remplacement de Mme Mary Deros;
- 6- de nommer M. Dimitrios Jim Beis à titre de membre à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal, en remplacement de Mme Karine Boivin-Roy;
- 7- de nommer M. Younes Boukala à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de Mme Giuliana Fumagalli.

Adopté à l'unanimité.

51.02

À 16 h, le conseil reprend l'étude de l'article 20.26.

CM18 1049 (suite)**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente cadre d'une durée de 24 mois, avec Tacel Itée pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation, pour une somme maximale de 2 231 595,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16655 (1 soum.)

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, met aux voix l'article 20.26 et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.26 1182968009

CM18 1050**Motion de l'opposition officielle pour la création d'un programme de compensation des usagers à la STM**

Attendu que la mission de la Société de transport de Montréal (STM) est d'assurer les besoins de mobilité de la population en offrant un service de transport collectif rapide, fiable et économique;

Attendu que les clients de la STM ont réalisé 429,5 millions de déplacements en 2017, ce qui représente plus de 1,7 million de déplacements par jour;

Attendu que la STM a adopté en 2017 son Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025) qui s'articule autour de la vision : l'excellence en mobilité;

Attendu qu'en 2017 le taux de satisfaction globale des usagers de la STM était de 86 %, bien que l'objectif soit de 90 %, avec 36 158 plaintes reçues en 2017;

Attendu qu'en 2017 il y a eu 1 171 événements causant des arrêts de 5 minutes et plus dans le réseau du métro, avec presque 60 % d'entre eux imputables à la STM ce qui représente presque 5 millions de déplacements retardés;

Attendu qu'en 2017 la STM a atteint un taux de ponctualité de 80,2 % pour le transport par autobus et un taux de 97 % pour le métro;

Attendu qu'avec le PSO 2025, la STM a mis en œuvre un plan d'action visant à réduire les retards et les interruptions et leur durée, incluant une analyse et un suivi de chacun des incidents, une planification et un ajustement des opérations pour les grands événements et les chantiers, une amélioration de la communication lors des arrêts de service, le déploiement du système iBus, l'ajout d'autobus et une campagne de sensibilisation envers la clientèle;

Attendu que malgré ces efforts, le transport collectif continue de souffrir d'un déficit de confiance auprès des Montréalais dû aux retards, ralentissements et autres interruptions de service sur les réseaux d'autobus et de métro;

Attendu que la Société de transport de Laval a mis en place le programme « Engagement qualité STL », qui vise à garantir cinq éléments clés entourant sa prestation de service (la ponctualité, le confort à bord, la courtoisie, la propreté des équipements et l'accès à des informations précises en temps réel) permettant aux usagers d'obtenir une compensation advenant que les services n'aient pas été à la hauteur; programme qui a mené à une hausse de la satisfaction de la clientèle de 3 % après sa première année;

Attendu que l'association Trajectoires (autrefois Transport 2000), qui représente les utilisateurs des transports collectifs, demande aux transporteurs urbains de s'engager à mettre en œuvre une politique client incluant des mesures de compensation afin de « démontrer de manière concrète leur volonté d'améliorer l'expérience-client au-delà du suivi de certains indicateurs clés »;

Attendu que le Réseau de transport métropolitain a indiqué qu'il compte s'inspirer de Laval dans la réalisation d'un programme de garantie de services sur lequel il travaille actuellement;

Attendu que les utilisateurs des transports collectifs montréalais sont en droit de s'attendre aux mêmes niveaux et garanties de services que ceux offerts par les autres agences de transport de la région métropolitaine;

Attendu que la mise en place d'un programme de compensation tarifaire pour les usagers du service de transport en commun de la STM avec des normes minimales de services contribuerait à rehausser la confiance et la satisfaction des usagers;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

que le conseil municipal demande à la Société de transport de Montréal de créer un programme de compensation tarifaire des usagers lorsque la qualité des services offerts en termes de ponctualité, de courtoisie, de propreté et d'entretien des équipements, n'est pas à la hauteur de normes de services établies par ledit programme.

Un débat s'engage.

À 16 h 03, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Craig Sauvé

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.01 :

1- d'ajouter un « Attendu » immédiatement après le 1^{er} « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu que la Ville met en place, depuis les dernières années, des investissements importants pour améliorer la qualité des services »;

2- de remplacer le « Résolu » par les deux résolus suivants :

« Que le conseil municipal continue ses efforts pour donner à la STM les ressources nécessaires pour améliorer la qualité des services rendus aux usagers, notamment en ce qui a trait à la ponctualité, la courtoisie, la propreté et l'entretien des équipements;

Que le conseil municipal demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain de se pencher sur la création d'un programme de compensation tarifaire ».

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Perez et Sauvé.

À 16 h 14, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de suspendre les travaux pour quelques minutes afin de discuter des modifications souhaitées avec le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

À 16 h 17, le conseil reprend ses travaux.

Le leader de la majorité indique que la proposition d'amendement est acceptée.

Le vice-président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Perez et Sauvé adoptée à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

Le vice-président du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique sur la motion principale, telle qu'amendée.

Le vice-président du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM18 1051

Motion de l'opposition officielle pour l'introduction de l'affectation « résidentielle » dans la zone visée par le projet Royalmount afin d'en faire un véritable quartier TOD, mixte et vert

Attendu que le projet Royalmount, du promoteur Carbonleo, situé au Nord-Ouest des autoroutes 15 et 40, prévoit faire place à différents types d'établissements - hôtels, bureaux, commerces, restaurants, cinémas, salles de spectacle et autres lieux de divertissement pour un total de 3,6 millions de pieds carrés d'espace commercial;

Attendu que la zone visée par le projet Royalmount s'inscrit dans un secteur d'affectation « industrie » au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et que par conséquent l'affectation « habitation » n'est pas permise et donc que dans sa forme actuelle, le projet ne présente aucune superficie résidentielle;

Attendu que le projet Royalmount a reçu l'approbation des autorités de la Ville de Mont-Royal par l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) voté à la majorité au conseil de Ville de Mont-Royal le 22 juin 2015, suivi d'une modification au règlement de zonage le 21 septembre de la même année; et que conséquemment le début des travaux est prévu à l'été 2018;

Attendu que le projet Royalmount est situé au cœur de l'île de Montréal et que son arrivée s'intégrera et aura des impacts non seulement sur la ville de Mont-Royal, mais également sur l'ensemble de ce secteur urbain, incluant les arrondissements de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et des villes de Côte-Saint-Luc et d'Hampstead;

Attendu que l'une des principales orientations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal est d'assurer une offre résidentielle diversifiée, sur le plan des coûts et des typologies, dans les quartiers existants et dans les secteurs à construire ou à transformer;

Attendu que les projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), réalisées à partir des tendances récentes, nous apprennent que le nombre de ménages de l'agglomération était de 850 588 en 2011 et passerait à 1 003 732 en 2036; il s'agit d'une hausse de 153 144 ménages;

Attendu que le territoire de l'agglomération est urbanisé à plus de 90 % et que les secteurs à transformer ou à construire ne représentent que 6 % de sa superficie, constituant ainsi le principal potentiel de développement pour les nouvelles activités économiques en croissance et pour la construction de logements pour répondre à la demande;

Attendu que l'un des principaux défis pour l'agglomération est de garder ses familles et d'en attirer de nouvelles : l'habitation et la qualité des milieux de vie étant une composante essentielle de l'équilibre social, démographique et économique d'un territoire;

Attendu qu'une offre résidentielle incluant des produits diversifiés et abordables contribue au maintien et à l'attraction de la main-d'œuvre nécessaire à la vitalité économique et à la compétitivité d'un centre urbain;

Attendu que l'ajout d'une superficie résidentielle dans le projet Royalmount accorderait aux employés de ce nouveau secteur d'emploi la possibilité de résider à proximité de leur lieu de travail et pourrait ainsi avoir un impact positif sur la circulation automobile sur l'autoroute Décarie, laquelle est particulièrement congestionnée;

Attendu que l'intégration d'un volet résidentiel dans le projet Royalmount permettrait d'en faire un véritable projet de développement urbain durable, de type TOD, offrant un milieu de vie diversifié, mixte et dense, avec commerces de proximité et services aux citoyens, à courte distance du métro De la Savane;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Aref Salem

- 1 - que le conseil municipal demande au conseil d'agglomération de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal afin d'étudier la pertinence de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal afin que le secteur visé par le projet Royalmount soit désormais identifié par la grande affectation du territoire « activités diversifiées », laquelle permettrait de préserver l'activité économique tout en y intégrant un usage résidentiel;
- 2 - que l'analyse d'une telle modification au Schéma d'aménagement se fasse en tenant compte des impacts qu'elle engendrerait dans un périmètre d'étude qui touche les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Laurent ainsi que les villes de Mont-Royal, d'Hampstead et de Côte-Saint-Luc; et que plus globalement les travaux de la commission s'attardent sur les questions de transport, de développement économique et d'habitation dans une perspective de mise en valeur et de bonification des milieux de vie et des secteurs d'emplois de l'agglomération.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Éric Allan Caldwell

appuyé par Mme Sophie Mauzerolle

d'apporter un amendement à l'article 65.02 sous étude afin de retirer le deuxième et le cinquième « Attendu » et d'ajouter après le neuvième « Attendu » le suivant :

- « Attendu que la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation dispose déjà d'un mandat, accordé en mars 2015 et renouvelé en mars 2018, pour étudier le projet commercial Royalmount »;

et de remplacer les deux « Résolu » par les suivants :

- « que le conseil municipal reconfirme le mandat de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation afin de compléter l'étude du projet commercial Royalmount;
- que l'étude du projet prenne en considération, en plus des enjeux déjà signifiés, la possibilité qu'une composante résidentielle soit ajoutée au projet ».

Un débat s'engage sur l'amendement du conseiller Caldwell et de la conseillère Mauzerolle.

Le vice-président du conseil déclare l'amendement du conseiller Caldwell et de la conseillère Mauzerolle adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement à l'article 65.02, tel qu'amendé, afin que soient remplacés, dans le premier « Attendu » de la motion, les mots « Nord-Ouest » par les mots « Sud-Ouest ».

Le vice-président du conseil déclare l'amendement de la leader de l'opposition officielle et du conseiller Miele adopté à l'unanimité.

Le vice-président du conseil déclare l'article 65.02, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

Article 65.03**Motion de l'opposition officielle pour sécuriser les déplacements entre la maison et l'école en mettant fin aux quotas de brigadiers scolaires à Montréal**

Attendu que la Ville de Montréal souhaite convaincre ses résidents d'adopter les transports actifs, et qu'un premier pas est de modifier les habitudes de déplacements domicile-école-travail;

Attendu que la marche ou le vélo, pour aller à l'école et en revenir, constitue une façon simple et facile de faire bouger les jeunes et ainsi prévenir des dangers de la sédentarité et des problèmes de santé qui y sont associés;

Attendu que 32 % des enfants optent pour le transport actif, la marche ou le vélo, pour se rendre à leur école;

Attendu qu'entre les années 2013 et 2017, 140 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé, à Montréal, lors de leur déplacement entre la maison et l'école;

Attendu que le nombre d'écoliers n'a pas cessé d'augmenter depuis les 10 dernières années, et que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) estime que d'ici 5 ans, c'est minimalement 15 nouvelles écoles qui devront être bâties;

Attendu que l'insécurité routière est l'une des principales raisons invoquées par les parents pour choisir l'automobile comme mode de déplacement de leurs enfants entre la maison et l'école;

Attendu que même le long d'un trajet sécuritaire, les jeunes enfants, à cause de leur nature imprévisible et de leur inexpérience, doivent être supervisés par des adultes responsables tels des parents ou des brigadiers scolaires;

Attendu que le nombre de brigadiers, chargés de la surveillance des traverses aux intersections afin d'assurer la sécurité et la prévention d'accident, est limité à 521 depuis plus de 10 ans;

Attendu qu'actuellement le processus pour ajouter un brigadier à une intersection, demande d'en retirer un ailleurs;

Attendu que la présence de brigadiers aux intersections très fréquentées par les voitures est un des facteurs ayant le plus d'impact sur le sentiment de sécurité des enfants et de leurs parents;

Attendu que la CSDM recommandait dans son mémoire présenté dans le cadre de la Consultation publique sur la sécurité routière par la SAAQ, de modifier le nombre de brigadiers scolaires en fonction des besoins en tenant compte de l'augmentation du nombre d'élèves;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par M. Lionel Perez

- 1 - que la Ville de Montréal, en collaboration avec le service de police de Montréal, consulte les commissions scolaires établies sur le territoire de Montréal et les arrondissements pour identifier les besoins réels de brigadiers scolaires;
- 2 - que la Ville de Montréal modifie ses pratiques pour mettre fin au quota de brigadiers scolaires et détermine les ajouts en fonction des besoins exprimés par ses partenaires.

Un débat s'engage.

À 16 h 47, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Avant de proposer un amendement, le leader de la majorité souhaite intervenir afin de parler d'éthique de travail en la matière. Il remet en cause certaines pratiques et échanges dans le cours des discussions avec l'opposition officielle.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au leader de la majorité de retirer le mot « menti » qui est antiparlementaire. Ce dernier s'exécute.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de privilège à la suite des propos tenus par le leader de la majorité car, de son point de vue, ils portent atteinte à son intégrité et à celle de son directeur de cabinet.

La présidente du conseil reconnaît la question de privilège du chef de l'opposition officielle et indique que ce genre de discussions devrait se faire en amont et non dans la salle du conseil. Elle rappelle l'importance de la collaboration du chef de l'opposition officielle, du leader de la majorité ainsi que des chefs de cabinet dans le futur, et cède la parole au leader de la majorité afin qu'il puisse rectifier certains de ses propos.

Le leader de la majorité indique qu'il rencontrera le chef de l'opposition officielle dans les plus brefs délais afin de clarifier la situation et il admet que cette discussion aurait dû se faire en privé.

À 16 h 58, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 août 2018
13 h**

**Séance tenue le mardi 21 août 2018, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Frantz Benjamin, Mme Marie-Josée Parent et Mme Chantal Rouleau.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Valérie Plante, Mme Suzanne Décarie, Mme Patricia Lattanzio et M. Abdelhaq Sari.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

À 19 h 01, le conseil reprend ses travaux.

Avant de poursuivre l'étude de l'article 65.03, la présidente du conseil souligne la présence, dans les tribunes, des enfants de la conseillère Effie Giannou, accompagnés de leur grand-maman. La conseillère Giannou les salue et leur souhaite une bonne rentrée scolaire.

CM18 1052 (suite)

Motion de l'opposition officielle pour sécuriser les déplacements entre la maison et l'école en mettant fin aux quotas de brigadiers scolaires à Montréal

Le leader de la majorité procède à un point d'information et mentionne qu'il a rencontré le chef de l'opposition officielle pendant la pause de 17 h. Il affirme que cette rencontre fût chaleureuse et que les discussions se sont déroulées sur une base plus sereine. M. Limoges indique que le lien de confiance a été rétabli envers les équipes respectives.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité et le chef de l'opposition officielle.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Nathalie Goulet pour la poursuite des travaux.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Nathalie Goulet

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.03 :

1- de retirer, dans le titre de la motion, les mots « en mettant fin aux quotas de » et de les remplacer par les mots « en revoyant les pratiques entourant les »;

2- d'ajouter un 12^e « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu qu'aucun document d'une instance décisionnelle de la Ville de Montréal, de l'Agglomération ou de la défunte Communauté urbaine de Montréal, ni de document administratif, imposant un quota officiel de brigadiers scolaires sur le territoire n'a été trouvé à la suite d'une recherche exhaustive du Service du greffe et du SPVM »;

3- de remplacer les 2 « RÉSOLU » par les suivants :

« Que le conseil municipal mandate la Commission de la sécurité publique de tenir une séance publique sur l'amélioration des pratiques relatives à la sécurisation des déplacements entre la maison et l'école, incluant la question de l'augmentation du nombre de brigadiers scolaires, en collaboration avec le SPVM, les commissions scolaires, et les arrondissements et villes liées; »

« Que la Ville de Montréal révise ses pratiques en matière de brigadiers scolaires et détermine les ajouts, le cas échéant, en fonction des besoins exprimés lors de l'exercice ».

Un débat s'engage sur l'amendement du leader de la majorité et de la conseillère Goulet.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Nathalie Goulet

d'apporter un sous-amendement à l'amendement du leader de la majorité et de la conseillère Goulet en ajoutant, à la fin du 1^{er} paragraphe du « RÉSOLU », la phrase suivante :

« que ledit rapport soit déposé au conseil municipal d'ici le 31 janvier 2019 ».

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de suspendre les travaux pour quelques minutes afin de discuter du sous-amendement à l'étude avec le président de la Commission de la sécurité publique.

À 19 h 10, la présidente du conseil suspend les travaux.

À 19 h 11, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle informe les membres qu'un accord est intervenu pour fixer un échéancier pour le dépôt d'un rapport par la Commission de la sécurité publique d'ici le conseil municipal du mois de mars 2019 au lieu du 31 janvier 2019 proposé initialement. Il se lirait donc ainsi : « que ledit rapport soit déposé au conseil municipal au plus tard lors de son assemblée du mois de mars 2019 ».

La présidente du conseil déclare le sous-amendement, tel que modifié, du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Goulet adopté à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'amendement, tel que sous-amendé, du leader de la majorité, M. François Limoges, et de la conseillère Goulet.

La présidente du conseil déclare l'amendement, tel que sous-amendé, adopté à l'unanimité et cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM18 1053

Motion de l'opposition officielle visant l'adoption d'orientations budgétaires 2019 en soutien aux commerces de proximité

Attendu que les commerces de proximité participent à l'animation sociale de nos quartiers et contribuent étroitement au développement économique de la Ville et que la perte de ces commerces affecterait la qualité de vie des quartiers montréalais;

Attendu que de multiples facteurs, tels que la hausse des valeurs et des taxes foncières, le commerce en ligne, la congestion routière et les chantiers de construction, exercent d'importantes pressions sur la viabilité économique des commerces de proximité;

Attendu que plusieurs immeubles non résidentiels, notamment ceux des quartiers centraux, ont connu depuis le début des années 2000 une croissance importante de leur compte de taxes découlant de la forte augmentation de la valeur foncière de leur immeuble;

Attendu que l'inégalité fiscale entre les comptes de taxes foncières non résidentiels et résidentiels est bien établi et que cette inégalité contribue à amoindrir l'attractivité concurrentielle de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal, dans ses budgets de 2016 et 2017 a limité l'augmentation des charges fiscales des immeubles non résidentiels à 0,9 %, soit la moitié de l'indexation des charges résidentielles, afin d'alléger le fardeau fiscal des commerçants, notamment les petites entreprises;

Attendu que la Ville de Montréal a en main de nouveaux pouvoirs fiscaux depuis l'adoption du projet de loi 122 lui permettant d'alléger le fardeau fiscal de certaines catégories d'immeubles non résidentiels, dont notamment le pouvoir de réduire le taux de taxation pour la première tranche de valeur foncière de 500 000 \$;

Attendu que le rapport du comité sur la fiscalité non résidentielle et le développement économique (Rapport Hubert), publié en août 2016, tout comme le rapport du comité consultatif sur le « Plan commerce » de la Ville de Montréal (Rapport Cormier), publié en juin 2018, recommandaient que la Ville implante une réduction du taux de la taxe foncière générale non résidentielle pour la première tranche de 500 000 \$ d'évaluation foncière;

Attendu que le rapport Cormier et le rapport Hubert recommandaient également que la Ville de Montréal adopte une stratégie de resserrement de l'écart entre les fardeaux résidentiel et non résidentiel en limitant la hausse des charges foncières non résidentielles par rapport aux charges résidentielles;

Attendu que la réduction de la croissance des dépenses de la Ville contribuera à limiter la croissance des charges fiscales tant résidentielles que non résidentielles requises pour combler le budget;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem

- 1 - que l'administration de la Ville de Montréal élabore le budget 2019 en limitant l'augmentation des charges fiscales non résidentielles à un maximum de 1 %;
- 2 - que l'administration de la Ville de Montréal élabore le budget 2019 en appliquant un taux de taxes différencié pour la première tranche de valeur foncière de 500 000 \$ des immeubles non résidentiels;
- 3 - que l'administration de la Ville de Montréal consacre tous les efforts requis pour limiter le taux de croissance des dépenses de la Ville à 2,5 % par rapport au budget 2018.

Un débat s'engage.

Le conseiller Aref Salem utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.04.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.04 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 18

Contre : 37

La présidente du conseil déclare l'article 65.04 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM18 1054

Motion de l'opposition officielle demandant l'annulation d'un contrat octroyé par le comité exécutif et le resserrement des règles anti-évitement dans les appels d'offres de la Ville de Montréal et dans la *Loi sur les contrats des organismes publics*

Attendu que le 18 mai 2017, le comité exécutif a octroyé un contrat à Kelly Sani-Vac inc. par résolution CE17 0799;

Attendu que le 29 novembre 2017, Kelly Sani-Vac inc. a plaidé coupable d'avoir contrevenu à l'article 47 de la *Loi sur la concurrence* (L.R.C. (1985), ch. C-34) pour sa participation à un stratagème de truquage d'offres en vue d'obtenir des contrats municipaux pour des services d'égouts spécialisés au Québec et a été condamnée à payer une amende de 85 000 \$;

Attendu que le 15 janvier 2018, Kelly Sani-Vac inc. a été inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) à la suite du plaidoyer de culpabilité et de ladite condamnation;

Attendu que le RENA consigne le nom des entreprises ayant commis une infraction prévue à l'annexe 1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1) (LCOP) ainsi que les entreprises s'étant vues refuser ou révoquer par l'Autorité des marchés financiers (AMF) une autorisation de conclure des contrats publics ou sous-contrats publics;

Attendu qu'à compter de son inscription au RENA, une entreprise ne peut se voir accorder un contrat public ou sous-contrat public ou poursuivre un tel contrat en cours d'exécution pour une période de cinq (5) ans;

Attendu que la Ville de Montréal a annulé le contrat avec Kelly Sani-Vac inc. à la suite de son inscription au RENA et que le 7 février 2018, le Service de l'approvisionnement a procédé à un nouvel appel d'offres public afin de remplacer le contrat ayant été annulé;

Attendu que le 15 mai 2018 le comité exécutif, par résolution CE18 0788, a octroyé un contrat à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour une période de trois (3) ans à la suite de l'appel d'offres public numéro 18-16766;

Attendu que Sanivac est devenue l'entreprise cessionnaire de Kelly Sani-Vac inc. acquérant tous les droits et actifs incluant le principal lieu d'affaires, la marque de commerce SANIVAC, le site web www.sanivac.ca et que les administrateurs et actionnaires sont des personnes liées des administrateurs et actionnaires de Kelly Sani-Vac inc.;

Attendu que Kelly Sani-Vac inc. a cessé de façon permanente ses activités d'affaires à la suite de sa dissolution et de sa radiation du registre des entreprises le 16 février 2018;

Attendu qu'en vertu de la clause 13.04 de l'appel d'offres 18-16766, la Ville de Montréal a le droit de résilier le contrat avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) sans motif après un préavis de 10 jours;

Attendu que les Montréalais.es s'attendent à ce que la Ville de Montréal maintienne le plus haut niveau d'intégrité, d'éthique et de probité dans le processus d'octroi de ses contrats;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Dominic Perri

- 1 - de demander au comité exécutif de Montréal d'abroger la résolution CE18 0788 et de résilier le contrat 18-16766 avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac);
- 2 - de demander au comité exécutif de mandater la direction générale de s'assurer que dorénavant tous les appels d'offres publics de la Ville de Montréal incluent l'exigence de détenir une autorisation de l'AMF;
- 3 - de demander au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1) en élargissant la définition de « personne liée » afin que des entreprises ne puissent plus éviter les conséquences d'être inscrites sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) par un stratagème d'évitement, une réorganisation juridique ou autre;
- 4 - de demander au gouvernement du Québec de baisser de 1 M\$ à 100 000 \$ le seuil à partir duquel un soumissionnaire doit détenir une autorisation de l'AMF pour soumissionner sur les contrats de la Ville de Montréal;
- 5 - qu'une copie de cette motion soit envoyée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au président du Conseil du trésor.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Jean-François Parenteau

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.05 :

- 1- de retirer le 10^e « Attendu » et de le remplacer par le suivant :

« Attendu que Kelly Sani-Vac inc. et 9363-9888 Québec inc. (Québec inc.) sont, au sens de la loi, deux entreprises distinctes, et qu'en décembre 2017, le Service de l'approvisionnement a refusé la demande de cession du contrat de Kelly Sani-Vac à Québec inc. et a, par le fait même, décidé de retourner en appel d'offres public (numéro 18-16776) à la suite de la fermeture de Kelly Sani-Vac inc. »;

- 2- de retirer les « RÉSOLU » 1, 2 et 4.

Un débat s'engage sur l'amendement des conseillers Parenteau et Dorais.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'amendement des conseillers Parenteau et Dorais adopté à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'article 65.05, tel qu'amendé.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose les documents suivants :

- 1- Un communiqué du Bureau de la concurrence du gouvernement du Canada intitulé « Archivé - Des accusations supplémentaires sont déposées relativement au cartel de services d'égout au Québec »;
- 2- Un communiqué du Bureau de la concurrence du gouvernement du Canada intitulé « Un septième plaidoyer de culpabilité conclut l'affaire du Bureau de la concurrence concernant un cartel des services d'égouts au Québec »;
- 3- Certificat de constitution de la société par actions 9363-9888 Québec inc. du Registraire des entreprises;
- 4- Différentes déclarations du Registraire des entreprises concernant les firmes 9363-9888 Québec inc., Kelly Sani-Vac inc. et 190946 Canada inc.
- 5- Déclaration de radiation pour l'entreprise 190946 Canada inc.;
- 6- Document du gouvernement du Canada intitulé « *Canadian Trademarks Details Third-party information liability disclaimer - 1615864 - Sanivac* »;
- 7- Convention de cession d'immeuble entre Kelly Sani-Vac inc. et 9363-9888 Québec inc.;
- 8- Documentation relative au site internet de SANIVAC.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.05, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

CM18 1055

Motion non partisane pour que Montréal se joigne au Rainbow Cities Network

Attendu que le Rainbow Cities Network a été fondé pour lutter contre la discrimination contre les personnes LGBTI et que cette organisation a invité les autorités municipales et régionales à lutter contre ce type de discrimination et à considérer qu'elles sont responsables de protéger et d'appuyer leurs citoyens LGBTI;

Attendu que, lors de sa réunion du mois de mai 2018, la Ville de Toronto a adopté la motion suivante :

« City Council direct the City Manager, in consultation with the Director, Equity, Diversity and Human Rights and the Executive Director, Social Development, Finance and Administration, and any other Divisions as needed, to designate a representative of the municipal administration responsible for LGBTQ2S issues to participate in the Rainbow Cities Network; the designate would be responsible for participating in an annual Rainbow Cities Network meeting, actively contributing to the exchange within the Network, and providing an overview of Toronto's actions and plans with regards to LGBTQ2S policies on an annual basis. »

Attendu que le Rainbow Cities Network, qui a été fondé en 2011, compte maintenant 28 membres dans 16 pays, dont les villes d'Amsterdam, Barcelone, Bergen, Berlin, Bologne, Bruxelles, Cologne, Genève, Hambourg, Hanovre, Mexico, Munich, Oslo, Paris, Sao Paulo, Istanbul, Turin, Vienne et Zurich;

Attendu que, selon son énoncé de mission, les objectifs du Rainbow Cities Network sont de :

- Échanger des expériences et des apprentissages au sujet des questions relatives aux personnes LGBTI dans les politiques locales;
- Collaborer sur des thèmes précis dans le cadre de projets ou d'autres façons;
- Échanger au sujet de pratiques exemplaires et d'initiatives locales relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre;
- Se tenir au courant des derniers développements internationaux en matière de politiques relatives aux personnes LGBTI;
- Établir un lien avec les réseaux internationaux et les organisations internationales.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand
appuyé par Mme Andrée Hénault

de demander au comité exécutif d'entamer le processus qui fera de la Ville de Montréal un membre du Rainbow Cities Network.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand
appuyé par Mme Andrée Hénault

de retirer la motion avec le consentement unanime des membres du conseil présents, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Adopté à l'unanimité.

65.06

Vu la résolution CM18 0869 statuant sur le maintien de cet article à l'ordre du jour, conformément aux articles 32.1 et 107 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, il est proposé par le leader de la majorité, M. François Limoges, de procéder à l'étude de l'article 80.01 (20.54);

Les membres de l'opposition officielle sont d'accord avec la proposition du leader de la majorité;

Le conseiller Marvin Rotrand indique qu'il ne s'oppose pas à l'étude de l'article 80.01 (20.54) mais, selon sa compréhension, lorsque l'ordre du jour est adopté et qu'un article est retiré, il ne peut être soumis à nouveau pour reconsidération lors de la même assemblée. La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, apporte des précisions sur la teneur et la portée l'article 107 pour le bénéfice du conseiller Rotrand et pour celui de tous les membres présents;

À 20 h 08, le conseil débute l'étude l'article 80.01 (20.54).

CM18 1056

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder à Koncas Recyclage (9260-5286 Québec inc.) un contrat d'une durée de 36 mois, avec une possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an chacune, pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants de 33 territoires et de 7 écocentres, pour une somme maximale de 18 873 315,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17022 (1 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 493 131,49 \$ en 2018 en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 364 759,99 \$ en 2019, de 1 561 407,68 \$ en 2020 et de 1 233 525,62 \$ en 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 et avoir exposé la position à prendre;

La conseillère Suzie Miron déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Koncas Recyclage (9260-5286 Québec inc.), un contrat d'une durée de 36 mois, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an chacune, pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants de 33 territoires et de 7 écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 873 315,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17022;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 493 131,49 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération, vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de l'environnement;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service l'environnement de 1 364 759,99 \$ au net pour 2019, de 1 561 407,68 \$ au net en 2020 et de 1 233 525,62 \$ au net en 2021;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1187075004
80.01 (20.54)

À 20 h 23, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE